

« QUELLE RECOMPOSITION GÉOPOLITIQUE DU CAPITALISME ? »

Sommaire

Accueil par M. Jean-Pierre Chevènement, Président de la Fondation Res Publica.....	7
« Les institutions malades du Marché » par M. Alain Supiot, Juriste, docteur honoris causa, professeur émérite au Collège de France, chaire État social et mondialisation, auteur de <i>La gouvernance par les nombres</i> (Fayard, 2015) et <i>Le travail au XXI^{ème} siècle : Livre du centenaire de l'Organisation internationale du Travail</i> (dir., Editions de l'Atelier, 2019).....	11
« L'entreprise, instrument politique de la puissance américaine » par M. Jean-Baptiste Barfety, Haut fonctionnaire, rapporteur du rapport Notat-Senard « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica.....	20
« Un capitalisme responsable ? » par M. Jean-Dominique Senard, Président-directeur général de Renault-Nissan, ancien PDG de Michelin.....	29
« L'état du monde et le conflit des hégémonies » par M. Perry Anderson, Intellectuel et historien, britannique, rédacteur en chef de la <i>New Left Review</i> de 1962 à 1982 puis de 2000 à 2003, professeur d'histoire et de sociologie à l'université de Californie à Los Angeles, auteur, entre autres, de <i>Les origines de la postmodernité</i> (Les Prairies Ordinaires, 2010) et <i>Le Nouveau : Vieux monde : Sur le destin d'un auxiliaire de l'ordre américain</i> (Agone, 2011).....	36
Débat final	43

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

J'ai le plaisir d'ouvrir ce colloque dont je veux d'abord saluer les intervenants présents à cette table.

Nous sommes heureux d'accueillir l'historien britannique très connu qu'est M. Perry Anderson, dont j'ai particulièrement apprécié le livre intitulé *La Pensée tiède*¹, description de l'univers intellectuel français d'aujourd'hui. M. Jean-Baptiste Barfety, haut fonctionnaire, est le rapporteur du rapport sur l'entreprise dont l'auteur, M. Jean-Dominique Senard, Président-directeur général de Renault-Nissan, ancien PDG de Michelin, a bien voulu distraire une partie de son temps pour participer à ce colloque. Enfin, M. Alain Supiot, Professeur émérite au Collège de France que chacun connaît et apprécie comme éminent juriste et philosophe en matière sociale.

« Quelle recomposition géopolitique du capitalisme ? »

Pourquoi ce titre un peu mystérieux ?

Tout simplement parce que les mutations du capitalisme documentées depuis près de quarante ans, passage d'un capitalisme fordiste à un capitalisme financier mondialisé, ne peuvent être séparées des mutations géopolitiques et du conflit d'hégémonie qui pointe à l'horizon. En effet, nous avons assisté à une modification très profonde de la géographie industrielle, de la géographie économique et de la géographie politique du monde, bref de la géopolitique. La Chine, qui représentait moins de 5 % du PIB mondial, en représente aujourd'hui 18 %. Ce PIB devance désormais celui des États-Unis en parité de pouvoir d'achat puisqu'il atteint 23 000 milliards de dollars (contre 19 300 milliards de dollars pour le PIB américain). Cette tendance a un caractère structurel, les Chinois sont

¹ *La Pensée tiède. Un regard critique sur la culture française*, par Perry Anderson (publié à l'automne 2004 dans la prestigieuse *London Review of Books* et traduit de l'anglais par William Olivier Desmond). Suivi de *La Pensée réchauffée*, par Pierre Nora. Éd. du Seuil, 2005.

très nombreux, plus nombreux que les Américains, et leur PIB croît deux fois plus vite.

Voilà une mutation très importante. Quarante ans de libre-échange dont l'épisode inaugural a été l'ouverture de la Chine de Deng Xiao Ping aux multinationales américaines. On se souvient des contacts pris à l'époque par M. Kissinger au nom de M. Nixon, du voyage de celui-ci à Pékin suivi d'autres présidents américains. Cet accord fondamental, qui correspond à l'ultime phase de la Guerre froide et qui avait d'ailleurs contribué à isoler l'URSS finissante, a généré l'ouverture de la Chine et des pays à bas coûts aux entreprises occidentales et a provoqué un gigantesque mouvement de transferts, de délocalisations industrielles.

Les effets de la globalisation sont connus : croissance bien sûr mais croissance inégale, multiplication des fractures de tous ordres, économiques, sociales, territoriales, géographiques, générationnelles. Elle s'est traduite surtout, selon la thèse de l'économiste Branko Milanovic, par une dégradation relative du niveau de vie des couches moyennes basses des vieux pays industrialisés tandis que la pauvreté régressait fortement en Asie, notamment en Chine, mais aussi dans d'autres pays sortis du sous-développement ou en voie d'en sortir (Vietnam, Indonésie, Inde).

Le creusement des déficits américains et la réaction néoprotectionniste de Donald Trump vis-à-vis de la Chine mais aussi du Mexique, du Canada et de l'Europe peuvent s'expliquer, surtout vis-à-vis de la Chine par l'ampleur du déséquilibre. En effet, si le déficit américain vis-à-vis de l'Europe est relativement faible (moins d'une centaine de milliards de dollars), il atteint vis-à-vis de la Chine 350 milliards de dollars, près de la moitié du déficit américain qui culmine à 800 milliards de dollars.

Il est compréhensible qu'après quarante ans d'ouverture un certain nombre de gens se posent des questions. Donald Trump ne fait d'ailleurs que prolonger des mouvements déjà apparus sous Obama : le « pivot » vers la Chine, vers l'Asie Pacifique est intervenu en 2010. Mais Donald Trump utilise des méthodes beaucoup plus brutales : taxation, guerre commerciale et technologique. Cela fait partie de notre horizon, autant le savoir. D'autant que (c'est un point sur lequel Perry Anderson ne sera peut-être pas d'accord avec moi) le « Trumpisme » survivra certainement dans certaines de ses modalités à Donald Trump, même si celui-ci est battu en 2020, ce que personne ne peut savoir.

Ce que je veux marquer c'est le lien entre la mondialisation du capitalisme et le problème du maintien de l'hégémonie américaine. Le mode de production capitaliste, depuis qu'il s'est étendu à la planète, a besoin d'un patron : hier, au XIX^{ème} siècle, la Grande-Bretagne, aujourd'hui, depuis 1945, les États-Unis, et demain ? On voit monter à l'horizon une nouvelle bipolarité. Cela est-il gérable ? D'où le titre de ce colloque.

Parmi les conséquences de la globalisation je note l'accélération des flux migratoires à l'échelle régionale et mondiale et le développement des crises identitaires. Aux nationalismes fréquents dans les pays émergents et à l'islamisme dans le monde musulman répondent les réactions dites « populistes », souvent à forte connotation identitaire dans les anciens pays industrialisés.

Cependant – et ce point de vue pourrait être débattu – le capitalisme paraît poursuivre son extension planétaire en s'étendant aujourd'hui à de nouveaux secteurs. L'ubérisation de la société progresse, la « marchandisation » s'étend à de nouveaux champs : les loisirs, la culture, un mode de vie de plus en plus monétarisé. Il est loin le petit village qui figurait sur l'affiche emblématique de la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1981, « la force tranquille ». Nous sommes rentrés dans un univers assez différent. Et puis sont apparus les Gafa qui permettent à un segment étroit de la chaîne de valeur de s'approprier une part conséquente de la valeur ajoutée. Airbnb ou Booking.com, par exemple, ne sont pas propriétaires des hébergements mais ils finissent par prélever une marge non négligeable des revenus hôteliers.

L'obsession du libre-échange fait apparaître un coût de la globalisation dont on peut se demander s'il ne devient pas supérieur à ses gains. On voit par exemple que la productivité stagne, que le commerce mondial ne progresse plus aussi vite. Enfin, l'épargne mondiale se dirige vers le comblement du déficit américain. Ce n'est pas une allocation optimale du capital qui est en principe le résultat de la libération des mouvements de capitaux à l'échelle mondiale. Cela veut dire que les règles du jeu sont quelque peu biaisées.

La croissance des inégalités, les fractures que j'ai évoquées, les investissements publics défaillants, même dans des pays très avancés comme l'Allemagne, la lutte contre le réchauffement climatique qui implique la mobilisation d'énormes moyens (si tant est que l'on sache exactement ce dont on parle), ces excès de la globalisation, de plus en plus ressentis, et la crise de sens à laquelle aboutit la marchandisation du travail dont M. Supiot et M. Anderson nous parleront,

révèlent que le mode de production capitaliste – dont on ne voit pas l’alternative à l’horizon – a besoin de se réformer, ne serait-ce que pour survivre.

C’est ce qu’explique, si j’ai bien compris, le rapport² dû à M. Senard et à Mme Notat qui suggère de donner aux entreprises une raison d’être ou du moins de les amener à y réfléchir pour dépasser l’horizon du seul profit, la règle du jeu bien connue de l’acquisition de la valeur par l’actionnaire. Je me souviens avoir fait applaudir la critique de ce capitalisme financier en 2001 lors d’une université d’été du MEDEF consacrée à « la création de valeur » par les petits patrons qui n’étaient pas si favorables que cela à l’acquisition maximale de la valeur par l’actionnaire (ce qu’Alain Minc appelait le « capitalisme patrimonial », à l’époque de la « mondialisation heureuse »).

Un mode de production, pour survivre, a besoin de se transformer.

Comment ?

Y a-t-il un avenir aux politiques de relocalisation ? J’ai entendu le président Trump dire qu’il « ordonnait » aux entreprises américaines de venir s’installer à nouveau sur le sol américain. Jamais François Mitterrand n’aurait osé dire cela, me suis-je dit. D’ailleurs il ne le pensait pas. Moi-même qui le pensais un peu quand, ministre de l’Industrie, je souhaitais freiner les délocalisations, je n’aurais pas osé m’exprimer de cette façon. Mais Donald Trump s’exprime d’une manière brutale. Cette politique a-t-elle un avenir ? C’est une question qu’on peut se poser.

Il y a les mutations technologiques que nous affrontons : voiture électrique, révolution numérique, transformations inspirées par l’écologie scientifiquement définie.

Quid aussi de la lutte contre les inégalités liées au système, *quid* des problèmes de l’immigration associés à des crises identitaires et à des phénomènes de non-intégration ? En effet, l’immigration ne pose pas de problème si elle débouche sur une bonne intégration.

Je crois que ces problèmes peuvent être résolus, dans un esprit coopératif, comme le dira sans doute M. Supiot, avec un esprit de solidarité qui devrait être développé à l’échelle du monde, non seulement entre l’Ouest et l’Est mais entre le Nord et le Sud.

² « L’entreprise, objet d’intérêt collectif », rapport remis le 9 mars 2018 aux ministres de la Transition écologique et solidaire, de la Justice, de l’Économie et des Finances, du Travail.

Est-ce possible ? Peut-on y parvenir ? C'est le rôle de la politique. Et quand la politique est défaillante, ça se traduit toujours par des catastrophes.

Je donne la parole à M. le professeur Supiot.

ALAIN SUPIOT

Les institutions malades du Marché

Merci beaucoup, Monsieur le président.

Le propre du néolibéralisme, la forme de capitalisme à laquelle nous faisons face aujourd'hui, est qu'il prétend placer le droit et les institutions sous l'égide du calcul d'utilité alors que dans le libéralisme classique le calcul économique était placé sous l'égide du Droit. On peut parler d'un retournement.

Je commencerai par quelques définitions pour expliquer ce retournement.

Le droit et les institutions

Selon un de mes excellents collègues, il suffit, pour comprendre le Droit, de savoir compter jusqu'à trois. Il ne peut en effet y avoir de Droit et d'institutions que sur la base d'une ternarité.

La première des institutions, la langue, suppose que les interlocuteurs co-réfèrent à un système symbolique commun, pour nous la langue française. L'échange linguistique a donc une structure ternaire.

Il en est de même pour la relation juridique, même dans le cas d'un contrat : les économistes n'ont pas encore intégré qu'un contrat est une relation ternaire et non binaire. En effet, pour qu'un rapport langagier soit la source d'obligations entre deux individus, il faut que l'un et l'autre se sentent tenus par la valeur de la parole donnée, c'est-à-dire par une loi qui transcende l'intérêt de chacun. Et s'agissant du rapport entre un fort et un faible, par exemple en droit du travail ou en droit de la consommation, la validité de ce contrat est aussi soumise par la loi à des conditions non négociables qui s'imposent aux deux parties.

L'univers juridique est donc un univers à trois dimensions.

C'est vrai aussi des institutions dans le sens le plus général. Le grand juriste Hauriou a donné à la fin du XIX^{ème} siècle une définition de l'institution qui me semble toujours valable : « Une idée d'œuvre ou d'entreprise qui se réalise et dure juridiquement dans un milieu social ».

Selon Maurice Hauriou, trois conditions doivent donc être réunies pour qu'on ait affaire à une institution :

- une idée d'une œuvre ou d'une entreprise à réaliser ensemble ;
- un pouvoir organisé ;
- des manifestations de communion donnant à voir les liens affectifs entre ses membres.

C'est la raison pour laquelle il ne faut pas confondre la société humaine avec le vivre-ensemble. Les troupeaux vivent ensemble. Selon Chesterton il n'y a que les vaches ou les chèvres qui, ne songeant qu'à brouter, vivent en parfaites économistes. Toute société humaine suppose quelque chose de plus : la représentation partagée d'un destin commun. Cette représentation, qui mobilise de nombreux phénomènes non juridiques, dont les lettres, les arts et l'esthétique, contribue à souder, à solidifier la société. Au XVIII^{ème} siècle encore, les mots *solidité* et *solidarité* étaient du reste des synonymes.

Voilà à peu près ce que l'on entend par « institutions » dont la première est la langue. Pour exprimer librement ses pensées, chaque sujet doit obéir à la loi de la langue. L'hétéronomie est une condition de l'autonomie.

Le capitalisme

Plutôt que du capitalisme il faudrait parler des capitalismes. Comme cela a été dit en introduction, il y en a toute une variété qui a été dépeinte par d'excellents auteurs.

Le capitalisme a des racines théologiques qui ont été notamment mises à jour par Max Weber. La croyance en « la main invisible du marché » est à bien des égards l'héritière de la foi en la divine Providence, capable de sauver les pécheurs en faisant de leurs vices l'instrument du bien commun. De même est d'origine religieuse l'idée de lois inscrites dans la nature, dont la connaissance permettrait de faire régner entre les hommes une harmonie par le calcul. Cette idée est commune au capitalisme et au communisme, qui ont été les deux formes

concurrentes de l'entreprise d'occidentalisation du monde qui s'est déployée depuis la découverte de l'Amérique.

Ainsi que l'a montré magistralement Karl Polanyi, ce qui distingue le capitalisme de la pratique plurimillénaire des échanges marchands, c'est qu'il traite comme des marchandises trois choses qui ne sont pas des marchandises. Ces trois « marchandises fictives » sont la Terre (le « capital naturel »), le « travail » (le « capital humain ») et la « monnaie ».

La Terre, le travail et la monnaie ne sont pas des produits, mais des conditions de la production. Pour les traiter comme des choses dans le commerce, il faut faire « comme si » c'était des marchandises. Le capitalisme repose ainsi sur des fictions.

Le contrat de travail, par exemple, appréhende le travail comme une chose dans le commerce, comme une marchandise. Cette représentation mentale ne tient pas compte du fait que pour travailler il faut que je sois là physiquement, que le travail est indétachable de la personne. La notion de « marché du travail » repose sur cette fiction consistant à faire « comme si » le travail était une chose indépendante de la personne du travailleur.

Il en est de même pour la propriété de la terre. Je peux m'installer au milieu d'un champ qui m'appartient, au bout d'un siècle ce champ m'aura absorbé et je lui appartiendrai. La terre est en effet le marqueur fondamental de la finitude de la condition humaine. L'idée d'un rapport de propriété comme rapport binaire des êtres humains à la terre est donc démentie, d'autant plus que ce rapport de propriété ne peut être garanti que par un État. Dès que l'État n'est plus là, n'importe qui peut nous dépouiller de nos biens. Le rapport de propriété est donc juridiquement beaucoup plus complexe.

Ces fictions, qui sont à la base du capitalisme, sont des fictions juridiques qu'il ne faut pas confondre avec les fictions romanesques. Les fictions juridiques sont des techniques qui permettent d'accorder certaines représentations mentales avec la réalité. Par exemple pour accorder l'idée que le travail serait une marchandise avec la réalité biologique de l'homme sur la longue durée, il a fallu inventer le droit du travail, et plus largement le droit social. La sécurité sociale, en prenant en charge le temps long de la vie humaine, rend possible cette fiction d'un échange marchand sur le travail. Autrement dit ces « marchandises fictives » de l'imaginaire capitaliste supposent des états juridiques, de même que traiter la terre comme une marchandise suppose un droit de l'environnement pour éviter sa surexploitation.

Ces conditions juridiques de l'éclosion et du développement du capitalisme ont déjà été mises en péril à plusieurs reprises et on peut dire que c'est l'invention de l'État social qui a sauvé le capitalisme au XX^{ème} siècle. Cette invention a été la réponse démocratique aux totalitarismes, qui reposaient au contraire sur la croyance en des lois immanentes, censées être le moteur de l'histoire humaine. Cette croyance en des lois inscrites dans la nature (celles de la biologie raciale ou du « socialisme scientifique ») est l'héritière de la foi religieuse en des lois révélées qui est la marque distinctive des régimes totalitaires. La Nature prend la place de Dieu, mais dans les deux cas le Droit est conçu comme un simple instrument au service de ces lois qui échappent à la liberté humaine. La réponse des pays démocratiques a été au contraire de domestiquer les forces du marché, de les soumettre au Droit au lieu de leur soumettre le Droit. Ce fut le grand œuvre du *New Deal*, et il faut rendre justice à Roosevelt qui en fut le champion politique. Le *New Deal* s'inscrivait dans une histoire politique et juridique où la France a beaucoup plus de points en commun avec les États-Unis qu'avec le Royaume-Uni. Les révolutionnaires Américains et Français ont partagé dès la fin du XVIII^{ème} siècle une commune méfiance d'un accroissement trop grand du pouvoir économique par rapport au pouvoir politique, y voyant une menace pour la démocratie. Par exemple, le *Sherman Antitrust Act* a été adopté aux États-Unis en 1890 non pas pour appliquer des théories économiques abstraites mais dans le but de fragmenter le pouvoir économique, de ne pas laisser se constituer un pouvoir économique trop puissant qui pourrait dépasser le pouvoir de l'État, mettant en péril la démocratie. Ces idées sont encore très vivantes à l'époque de Roosevelt et cette invention de l'État social est l'un des facteurs qui fait que les démocraties l'ont emporté sur les totalitarismes.

Les digues ainsi édifiées ont été rompues à compter des années 1970. Comme Jean-Pierre Chevènement, je situerai cette rupture au moment des réformes de Deng Xiao Ping. On parle toujours du mur de Berlin mais le tournant s'engage réellement au moment où la Chine se convertit au capitalisme en raison de la faillite de la planification soviétique. La planification soviétique a été la première tentative visant à régir une société humaine sur la base de calculs rationnels d'utilité, en l'occurrence des calculs d'utilité collective confiés au *Gosplan*. Ça n'a pas marché. Il en reste des traces : l'indice de Shanghai, qui sert de boussole – et même de cerveau – aux politiques de recherche de notre pays, est un sous-produit de ce qu'étaient les chiffres de contrôle de la planification soviétique. C'est pourquoi la conversion des anciens pays communistes à l'économie de marché ne

doit pas être interprétée comme la victoire du capitalisme sur le communisme mais comme le début d'un processus d'hybridation. Cette hybridation est évidente dans le cas de la Chine. Elle est aussi assez évidente dans le cas de la Russie. Je dirai qu'elle me paraît aussi évidente dans le cas français, où les oligarques russes trouvent leur équivalent dans ces hauts fonctionnaires qui se sont métamorphosés à la faveur des privatisations en leaders de la classe possédante. Certes on observe des différences sensibles d'un capitalisme à l'autre mais la marque de l'influence de ce qu'a été l'expérience communiste dans le monde occidental est partout la régression de la démocratie. L'article premier de la Constitution de la République Populaire de Chine répond en ces termes à la question de la nature du régime chinois : « La République populaire de Chine est un État socialiste de dictature démocratique populaire ». Ce concept de « dictature démocratique » pourrait éclairer l'évolution prise par l'Union européenne : Vous pouvez voter mais, si vous ne votez pas bien, vous allez revoter jusqu'à ce que votre vote soit conforme aux lumières des experts et à la rationalité d'un ordre économique qui, reposant sur des bases scientifiques, ne doit pas être livré aux aléas électoraux. Bien sûr cette hybridation des deux variantes du naturalisme économiste que furent le communisme réel et le capitalisme libéral s'opère dans les conditions propres à la culture et à l'histoire de chaque pays.

Le capitalisme, chinois par exemple, ne peut pas être compris en dehors de la longue histoire de l'école du légisme, qui dérive elle-même du taoïsme. La référence au confucianisme ne joue aujourd'hui qu'un rôle de maquillage. Je suis très frappé par la proximité des auteurs légistes, qui ont présidé à la formation du premier Empire de Chine, avec l'anthropologie de l'*homo œconomicus* moderne, à cette différence près que les Occidentaux ont pensé que donner licence aux vices privés engendrait la prospérité publique, alors que les Légistes chinois, s'ils pensent eux aussi que les êtres humains ne sont animés que par la convoitise et la peur, en concluent que ces deux énergies doivent être canalisées par un pouvoir fort (conformément à la théorie dite des « deux manipules », équivalent de la carotte et du bâton, administrés en même temps à un peuple dont on postule la bêtise foncière).

Cette hybridation des deux formes de ce qu'Alfred Fouillée nommait le « naturalisme économique », nous a amené au « marché total » contemporain, qui consiste à placer le Droit et les institutions sous l'égide de calculs d'utilité individuelles. Cela entraîne un affaissement général des institutions et, de façon

plus profonde, cela affecte deux des conditions de la non-violence dans une société humaine : le crédit que l'on peut attacher à la parole et la capacité d'asseoir les solidarités humaines sur des bases démocratiques.

La doctrine *Law and Economics* aujourd'hui enseignée dans les universités, y compris en France où elles ont été importées des États-Unis, professe notamment la théorie dite de l'*Efficient Breach of Contract* a aujourd'hui des applications législatives très pratiques, telle, par exemple que la récente barémisation des indemnités prud'homales. Selon cette théorie, si j'ai promis par exemple à M. X un médicament dont il a le plus grand besoin pour 1000 euros mais que M. Y m'en propose 10 000 euros, une « affectation rationnelle » de la ressource veut que je ne respecte pas mon engagement vis-à-vis de M. X, que je touche les 10 000 euros, que j'indemnise le moins possible M. X (disons 2 000 euros) et que j'empêche les 8 000 euros de profit. Ce qui est rationnel serait donc de ne pas tenir parole. Or je soutiens qu'un monde où on enseigne qu'il ne faut pas tenir parole ne peut engendrer que de la violence.

Quant à l'extension du Marché à la délibération démocratique, elle a été consacrée par la Cour suprême des États-Unis qui analyse la démocratie comme un « marché des idées ». On doit ce concept à un ancien membre de la Société du Mont-Pèlerin³, le brillant économiste Ronald Coase (lauréat du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel). Coase a écrit dans les années 1970 un article intitulé « Économie du Premier amendement » où il définit la démocratie comme *a market for ideas*. Comme tout marché, la démocratie relèverait donc des lois immanentes découvertes par la science économique. La particularité du marché des idées serait de n'avoir besoin d'aucune règle, à la différence d'un marché des produits, où l'on doit admettre la légitimité de lois protégeant les consommateurs contre les malfaçons. Cette doctrine est un très bon exemple de perte de vue de la ternarité constitutive d'une assemblée démocratique. Si nous nous rencontrons dans une assemblée

³ La Société du Mont-Pèlerin a été créée le 10 avril 1947 lors d'une conférence organisée par Friedrich Hayek au Mont Pèlerin, village suisse surplombant Vevey, et rassemblant trente-six personnalités de diverses nationalités qui, en réaction au keynésianisme de l'après 1945, souhaitaient favoriser l'économie de marché et la « société ouverte » à l'échelle mondiale. Après cette première rencontre, les membres de la Société du Mont-Pèlerin ont continué à se rencontrer chaque année. La Société ne divulgue pas le nom de ses membres mais ceux-ci peuvent le faire. Pour devenir membre, il faut être invité par un adhérent puis approuvé par le comité d'organisation.

démocratique, nous pouvons avoir des points de vue radicalement différents sur les décisions à prendre. Mais nous sommes unis par l'objectif de notre débat : la meilleure approximation possible de ce qui est et de ce qui doit être. C'est donc un univers ternaire, soudé par la référence à l'intérêt général, alors qu'un marché est une institution autorisant chacun à ne poursuivre que son intérêt particulier, moyennant comme nous l'avons dit la commune obligation de tenir parole. Réduire la démocratie à un marché conduit à assigner aux dirigeants politiques l'objectif de gagner des « parts de marché » et de recourir à cette fin à des méthodes qui marchent si bien pour la publicité commerciale, celles des « communicants ». Il faut faire appel à l'émotion plutôt qu'à l'intelligence, deviner ce que sa clientèle électorale a envie d'entendre et ne pas trop s'embarrasser de la vérité. C'est l'ère de la *post-truth politics*, des *spin doctors*, des « tweets », des agrégateurs de *tweets* etc. On n'est plus exactement dans l'idéal de ce qu'était la démocratie.

Cet affaïssement des institutions ne peut être à terme qu'un facteur de violence. Si vous démantelez, comme on est en train de le faire en France, les systèmes de solidarité hérités de la démocratie économique et sociale, si vous « défaites méthodiquement », comme y a invité M. Denis Kessler, la sécurité sociale, le droit du travail et les services publics⁴, la solidarité ne disparaît pas pour autant dans les affaires humaines. Elle se reconstitue sur d'autres bases : la religion, la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, l'origine... Tout est bon, si je puis dire, pour faire solidarité. D'où les obsessions identitaires auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Elles-mêmes facteur de violence, elles entraînent ici et là le retour de ce que Karl Polanyi avait particulièrement bien caractérisé dans un des derniers chapitres de « La grande transformation ⁵ » où il analyse la montée des fascismes dans les années trente. Au-delà du fascisme italien, il voit dans la montée des régimes autoritaires ou dictatoriaux une réponse du capitalisme à la remise en cause de son fonctionnement par le jeu démocratique. Il est assez clair que nous sommes face à ce risque de montée de régimes de cet ordre ici ou là.

⁴ « *Défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance* »

C'est sous ce titre que Denis Kessler écrivait le 4 octobre 2007 dans un éditorial du journal *Challenge* : « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. [...] Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie.* »

⁵ *La Grande Transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Karl Polanyi, préfacé par Louis Dumont (Préface), traduit par Catherine Malamoud et Maurice Angeno, éd. Gallimard, coll. Tel, 2009 (écrit en 1944).

Parmi les institutions ainsi affectées par le Marché total, j'ai parlé de l'État mais c'est aussi le cas des entreprises. La structure de base qui a été inventée par l'État social est celle du contrat de travail : j'échange de la soumission contre la sécurité économique (ce schéma de base fonctionne au plan politique dans la Chine contemporaine). Mais dans ce montage juridique le contenu et le sens du travail n'ont aucune place. La « cause » de votre travail, au sens juridique du terme, est le salaire. À quoi sert votre travail ? Ce n'est pas votre affaire mais celle de l'employeur... Mais dès lors qu'une entreprise se trouve asservie aux impératifs des marchés financiers, le seul objectif assigné à ses dirigeants est la « création de valeur » pour l'actionnaire. Le bas de bilan équivaut pour eux à la feuille de paye, peu important le sens et le contenu de l'œuvre entreprise. L'émergence, préconisée par le rapport Notat Senard de la notion de « raison d'être » de l'entreprise est le symptôme d'une salutaire prise de conscience de cette éviction du sens de l'entreprise. La question à se poser aujourd'hui, celle qui anime tant de jeunes, n'est pas de savoir comment devenir milliardaire, mais de savoir quel monde nous voulons construire. Vaut-il la peine d'œuvrer, et selon quelles méthodes ? Ces questions ne pourront pas être éludées. La dynamique du « marché total » tend à évacuer ces questions de fond qui se posent à la démocratie politique et devraient être au cœur d'une démocratie économique, indispensable à un bon usage de nos outils numérique. D'où, me semble-t-il, la nécessité de penser en même temps les questions de réforme de l'État et de réforme des entreprises.

Dans ce contexte, que peut-on attendre des organisations multilatérales qui ont été un des legs de la fin de la Seconde Guerre mondiale ?

Mon expérience de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail me conduit à dire que ces institutions, qui sont un fruit précieux de l'expérience mortifère des guerres mondiales, ne se portent pas bien. On aimerait qu'elles jouent un rôle important mais elles sont prises elles-mêmes par la « gouvernance par les nombres » des objectifs du développement durable, qui transposent à l'échelle de la planète tout entière les méthodes du management par objectifs quantifiés avec des batteries d'indicateurs qui sévissent dans les États et les entreprises et sont censés permettre une mise en pilotage automatique des affaires humaines. La question qu'elles esquivent est celle de leur responsabilité normative, c'est-à-dire celle de leur rôle de tiers à l'échelle du monde et des règles communes sur lesquelles on pourrait s'accorder. La présence de ce tiers n'est pas

seulement la condition d'une mondialisation humainement, écologiquement et économiquement responsable, elle est plus généralement la condition de relations pacifiques à toutes les échelles de la vie humaine.

Excusez ces grands mots, Monsieur le président.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Pas du tout Monsieur le professeur. Nous avons été captivés par vos analyses magistrales. Je renvoie ceux qui ne les connaîtraient pas encore à vos livres, en particulier à l'ouvrage collectif *Le travail au XXI^{ème} siècle*⁶ que vous avez dirigé, mais aussi à beaucoup d'autres, en particulier *La gouvernance par les nombres*⁷.

Votre exposé se concluait par une réflexion sur la démocratie économique. Peut-on apporter un sens, une raison d'être, au travail des hommes ? Ou bien le travail des hommes est-il condamné à être une marchandise, ce qui est relativement récent, comme vous l'avez montré dans une autre de vos publications ? Ne faut-il pas revenir à l'idée de « l'œuvre » ? D'où vient le mot « ouvrier » ?

Je donne la parole à Jean-Baptiste Barfety, rapporteur du désormais célèbre « Rapport Notat-Senard » sur l'entreprise et sur les transformations qui pourraient lui être apportées.

⁶ *Le travail au XXI^{ème} siècle*, ouvrage collectif sous la direction de Alain Supiot, (Préface de Cyril Cosme, directeur de l'OIT pour la France, auteurs : Nicola Countouris, Daniel Damasio Borges, Simon Deakin, Emmanuel Dockès, Isaïe Dougnon, Elena Gerasimova, Adrián Goldin, Éloi Laurent, Wilma B. Liebman, Giuseppe Longo, Stéphane Mallat, Gabrielle Marceau, Jean-Philippe Martin, Jeseong Park, Peter Poschen, Supriya Routh, Felwine Sarr, Jean-Marc Sorel, Gerd Spittler, Bernard Stiegler et Aiqing Zheng), éd. de l'Atelier, septembre 2019.

⁷ *La gouvernance par les nombres*, Alain Supiot, éd. Fayard, 2015.

L'entreprise, instrument politique de la puissance américaine

Merci, Monsieur le président.

Je n'en dirai que quelques mots pour ne pas voler la vedette à son véritable auteur, Jean-Dominique Senard.

Il est difficile de parler après un professeur au Collège de France, surtout quand, comme Alain Supiot, il a le sens de l'humour.

Il y a quelques mois nous avons appris qu'Amazon innovait en matière sociale. Nous savions déjà que les moindres mouvements des salariés de l'entreprise étaient pistés à l'aide de bracelets électroniques. Nous savions aussi que, dans un entrepôt logistique, afin de les écarter du chemin des robots (un robot pour cinq salariés) et d'éviter de malencontreuses collisions, l'entreprise avait eu l'idée de les enfermer dans des cages individuelles avant qu'une solution plus simple ne soit trouvée : un gilet contenant une puce qui permet aux robots d'éviter plus facilement les salariés. Mais nous avons appris récemment que la productivité de chacun des salariés est suivie par un algorithme qui calcule le temps passé à ne pas travailler (certains employés éviteraient d'aller aux toilettes pour être certains d'assurer leur taux de productivité). Le même algorithme leur envoie automatiquement des avertissements, puis des lettres de licenciement. C'est un avocat d'Amazon qui, pour se défendre d'un licenciement prétendument pour des raisons politiques, a vendu la mèche dans un courrier.

Cet exemple illustre parfaitement *La gouvernance par les nombres* décrite par Alain Supiot.

Lorsque nous préparions ce colloque avec Jean-Pierre Chevènement, Jean-Michel Naulot et quelques autres que je salue, nous pensions à ce type de nouveautés assez effarantes et, si la réflexion sur les derniers avatars du capitalisme s'imposait, nous ne pouvions ignorer les super-puissances qui s'approprient ces derniers développements. C'est pour tenter de croiser ces deux préoccupations que nous avons inclus le terme « géopolitique » dans l'intitulé.

Il nous faut donc à la fois identifier les grandes recompositions économiques du capitalisme (néolibéralisme, poids des données numériques, ubérisation ou capitalisme de plateforme, formes autoritaires du libéralisme), mais aussi leurs aspects politiques et les recompositions géopolitiques : rachats massifs d'entreprises industrielles (Alstom, Technip, etc.), sanctions américaines d'application extraterritoriale, traités de commerce de nouvelle génération, comme le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) et, notamment, les tribunaux d'arbitrage.

La thèse que je proposerai ce soir est que ces recompositions du capitalisme créent des satellites des États-Unis, de façon assez classique, dans une logique un peu impériale, la nouveauté étant que la domination repose sur les entreprises.

On connaît déjà la domination américaine classique, avec, entre autres événements récents, l'interdiction à la France de vendre les porte-hélicoptères BPC aux Russes, le privilège exorbitant du dollar, Donald Trump qui a fait mine de réduire le parapluie de l'OTAN pour pouvoir augmenter la facture, etc.

Mais les États-Unis utilisent des instruments de domination qui reposent davantage sur les recompositions récentes du capitalisme.

Le premier exemple qui saute aux yeux, ce sont ces sanctions prises par des procureurs américains à l'encontre d'entreprises, parfois américaines mais le plus souvent étrangères, en particulier d'entreprises européennes⁸. Il ne s'agit donc même pas du jugement impartial rendu par un juge indépendant et les montants en jeu sont tellement faramineux et les procédures tellement longues, que l'entreprise cède à l'intimidation et règle un chèque sans que la lumière ait vraiment été faite. Je vous renvoie au livre de Frédéric Pierucci⁹, un cadre d'Alstom emprisonné parce qu'Alstom ne cédait pas assez vite. À l'instar de la politique du « *Big stick* » pratiquée par la diplomatie américaine au XIX^{ème} siècle, les États-Unis brandissent aujourd'hui un « *Big stick* » juridico-économique.

⁸ Voir « *L'Europe face à l'extraterritorialité du droit américain* », colloque organisé par la Fondation Res Publica le 24 septembre 2018.

et « *L'extraterritorialité du droit américain* », colloque organisé par la Fondation Res Publica le 1^{er} février 2016.

⁹ *Le piège américain*, Frédéric Pierucci, avec Matthieu Aron, éd. J. C. Lattès, 2019.

Alcatel, Technip, Total, BNP Paribas, Alstom, toutes ces entreprises françaises ont fini par verser entre 100 millions de dollars et 9 milliards de dollars à la puissance américaine, ces sommes venant abonder le PIB américain aux dépens du PIB français. Ces entreprises ont toutes été contraintes d'accueillir dans leurs murs un « *monitor* » presque systématiquement de nationalité américaine, commandité par le *Department of Justice* américain, faisant ainsi peser un risque majeur sur le secret industriel. En effet, ne pas livrer les informations au « *monitor* » qui réside dans les murs et utilise un réseau de consultants démontre que l'entreprise ne coopère pas assez avec le procureur. Cette véritable arme de guerre économique a été mise en lumière dès 2013 par Antoine Garapon qui parle d'un « marché américain de l'obéissance mondialisée »¹⁰.

Trois des entreprises concernées, Alcatel, Technip et Alstom Énergie, à l'issue de sanctions, ont été rachetées par des entreprises... américaines ! Technip a fusionné avec FMC (entre-temps ils se sont séparés mais Technip, qui détenait la plus grande part au départ, se retrouve aujourd'hui avec la plus petite part), Alstom Énergie a été rachetée par General Electric et Alcatel a fusionné avec Lucent.

Il est intéressant de noter que la Chine et la Russie, par exemple, n'ont quasiment pas été inquiétées par ces manœuvres. Doit-on en conclure que ces sanctions visent à discipliner ce que M. Anderson pourrait appeler des « provinces américaines » ?

Autres exemples, les tribunaux d'arbitrage prévus dans les traités de commerce de nouvelle génération, le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), signé par l'Union européenne et en cours de ratification, et le projet de TAFTA (traité de libre-échange transatlantique). Je renvoie au livre de Renaud Beauchard, pertinemment intitulé *L'assujettissement des nations*¹¹ qui montre que ce mécanisme censé garantir les droits des entreprises scelle en réalité l'assujettissement de certaines nations à d'autres. Il s'agit d'un système de règlement des différends entre les investisseurs et les États permettant à des personnes privées qui ont réalisé des investissements dans un État étranger de poursuivre celui-ci en responsabilité devant un tribunal arbitral lorsqu'elles

¹⁰ *Deals de justice. Le marché américain de l'obéissance mondialisée*, Antoine Garapon et Pierre Servan-Schreiber, Puf, 2013.

¹¹ *L'assujettissement des nations. Controverses autour du règlement des différends entre États et investisseurs*, Renaud Beauchard, éd. Charles Léopold Mayer, 2017.

estiment avoir été victimes d'une expropriation ou d'un traitement discriminatoire en violation d'un engagement de l'État vis-à-vis de l'investisseur. Au départ c'était pour protéger les entreprises occidentales qui opéraient dans des pays dits du Tiers-monde contre des nationalisations (du type Canal de Suez).

Au début cela ne concernait que des contrats d'État puis une jurisprudence de 1990 (*Asian Agricultural Products Ltd (A.A.P.L) c. Sri Lanka*) du CIRDI (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements) a généralisé ce système à tous les investissements dans le pays ! À partir de cette date, on a vu une explosion du nombre de ces clauses d'arbitrage. Dans le cadre du CETA, il suffit à une entreprise (américaine, par exemple) d'avoir une société, une filiale au Canada pour pouvoir justifier d'un investissement en Europe et aller devant ces cours porter plainte contre un État européen. Il s'agit de plus d'une justice à sens unique où seules les entreprises peuvent porter plainte contre des États et non l'inverse. Et, contrairement à ce qui se voit dans les cours européennes (CEDH ou CJUE), il n'est pas nécessaire d'épuiser les voies de recours dans les juridictions nationales, ce qui fait que l'on peut attaquer directement un État devant ces cours d'arbitrage.

Troisième exemple, les GAFAM font de l'Europe un satellite numérique des États-Unis.

Nick Srnicek, auteur du livre *Capitalisme de plateforme*¹², parle d'une mutation complète du capitalisme. Il cite quatre critères :

- Les infrastructures qui permettent de mettre en relation plusieurs groupes qui interagissent (demandeurs/offreurs).
- Les effets réseaux, le nombre d'utilisateurs faisant « boule de neige ». Difficile, par exemple, aujourd'hui, de ne pas rejoindre Facebook où se retrouvent amis, relations et famille.
- Le financement croisé qui permet une apparence de gratuité.
- La création d'un écosystème qui, à la manière d'un État, fixe ses propres règles permettant, par exemple d'utiliser la notation pour exclure certains chauffeurs uber et en favoriser d'autres. De même Apple va sélectionner les entreprises admises dans son App Store.

¹² *Capitalisme de plateforme. L'hégémonie de l'économie numérique*, Nick Srnicek, traduit de l'anglais par Philippe Blouin, Lux Éditeur, Coll. Futur proche, 2018.

Tout cela se fait au bénéfice de l'État américain. En effet, ces plateformes sont propriétaires des données contenues dans des serveurs présents sur le sol américain, donc sous la législation américaine. Or on sait depuis l'affaire Snowden en 2013, qui a mis en lumière l'existence de programmes de surveillance de masse, que la NSA pioche allègrement dans ces données. Cela pèse sur tous les citoyens, mais au bénéfice d'un seul État.

De nombreuses entreprises et *startups* françaises, s'agrègent à ces écosystèmes pour proposer des services à valeur ajoutée. Ces professionnels acquièrent de la visibilité et profitent des possibilités offertes par ces acteurs centraux. Cependant, ils peuvent subir une forte dépendance à l'égard de ces écosystèmes et sont soumis aux aléas de leur politique commerciale. Un déréférencement sur Google (ou une relégation en deuxième page des résultats), un changement brutal d'algorithmes, de conditions d'accès à une API (*application programming interface*), peuvent conduire à une baisse drastique du chiffre d'affaires de l'ordre de 30 à 40 %. En Espagne, une entreprise de 130 salariés a mis la clé sous la porte après qu'un déréférencement de Google a entraîné une forte baisse de son activité.

On peut aussi parler d'une domination politique lorsque, par exemple, la censure par Facebook de certains messages conduit à l'invisibilité de tel ou tel groupe (syndicats etc.). De même, Youtube, à travers son algorithme P-score, choisit les youtubeurs/vidéos français et américains qu'il veut mettre en avant, ce qui participe à la stratégie visant à créer des satellites culturels.

Ces constats montrent que la recomposition du capitalisme se fait, au nom des entreprises, au profit de la puissance américaine.

Je formulerai la thèse que les sanctions extraterritoriales déjà évoquées sont un acte politique visant à compenser la faiblesse économique des entreprises américaines.

Cette thèse s'illustre par les circonstances du rachat d'Alstom Énergie par General Electric en 2014. Chronologie : en 2009 General Electric a vu sa note Standard & Poor's dégradée et son bénéfice chuter de 38 %. Or c'est en 2010 que démarre la procédure de sanction extraterritoriale visant Alstom. En 2013 GE est contrainte de vendre une de ses banques, EverBank, qui fait des prêts dans le domaine des centres commerciaux et elle devra se séparer en 2015 de General Electric Capital, septième banque américaine. C'est dans le cadre de cette

stratégie de recentrage sur l'industrie, son cœur de métier, qu'elle va racheter Alstom energy !

Même observation concernant la fusion Alcatel/Lucent. En 2005 Alcatel avait fait l'objet de sanctions extraterritoriales à hauteur de 137 millions de dollars pour des faits commis au Costa Rica et au Honduras. Or c'est en 2006 qu'a eu lieu la prise de contrôle d'Alcatel par l'américain Lucent, condamné pour les mêmes faits en Chine... mais seulement à 2 millions de dollars¹³ !

Un troisième exemple, dans le secteur bancaire, est rapporté par l'universitaire Ali Laïdi dans son livre *Le droit, nouvelle arme de guerre économique*¹⁴, où il montre que le régulateur américain s'est servi des banques, notamment européennes, pour éponger une partie des conséquences de la crise des *subprimes*. Condamnées par les régulateurs européens à verser 22 milliards de dollars, les banques européennes ont été sanctionnées par les régulateurs américains à hauteur de 125 milliards de dollars ! On appréciera l'asymétrie.

Le quatrième exemple concerne le secteur automobile. Volkswagen, dans le cadre du Diesel Gate, révélé par une ONG (américaine), attend de connaître le montant des sanctions qui lui seront infligées. Le chiffre qui circule est de 15 milliards de dollars ! General Motors avait été sanctionnée en 2015 pour avoir dissimulé des informations concernant un défaut mécanique (allumage des *airbags*), découvert au début des années 2000, pour lequel les rappels n'ont commencé qu'en 2014 et qui serait lié à la mort de 124 personnes et à des centaines de blessés. General Motors avait dû payer 900 millions de dollars, soit quinze fois moins que pour un logiciel de trucage sur les émissions présumées polluantes ! On regarde ces chiffres d'un autre œil quand on sait que General Motors et Chrysler étaient menacées de faillite dès 2008, que Chrysler a été rachetée par Fiat en 2014 et que GM a dû vendre Opel à PSA en 2017.

La rivalité Boeing/Airbus risque d'en offrir une illustration encore plus évidente. Boeing est en grave difficulté. Cet été on estimait ses pertes à 10 milliards de dollars dans l'affaire des 737 Max. Pendant ce temps on apprenait qu'Airbus signe un méga-contrat (300 A320Néo, soit 33,2 milliards de dollars)

¹³ Voir *US laws override national legislation. If it's in dollars, it's ours*, par Jean-Michel Quatrepoint, dans *Le Monde diplomatique* de février 2017.

¹⁴ *Le droit, nouvelle arme de guerre économique : Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européenne*, Adi Laïdi, éd. Actes Sud, 2019.

avec la compagnie indienne IndiGo ! Comme par hasard, on entend que des risques de sanctions extraterritoriales pèsent sur Airbus.

Ce tour d'horizon révèle la faiblesse de l'Union européenne.

La faiblesse des réactions à la suite de l'ensemble de ces sanctions extraterritoriales est étourdissante, quand on sait que les sanctions infligées à BNP Paribas, 9 milliards de dollars, représentaient 15 % de notre déficit commercial, donnant à cette affaire économique la dimension d'une affaire d'État. Le sujet a été à peine mentionné par François Hollande lors de sa visite d'État en 2014. « Je ne me mêle pas des affaires de la justice », fut la réponse de Barack Obama, feignant d'ignorer le caractère politique de ces sanctions extraterritoriales. Il aurait pourtant simplement suffi de lui rappeler qu'il ne s'agissait pas des décisions de juges indépendants mais de procureurs dépendants de l'exécutif...

En 2015 Wolfgang Schauble affirmait que le Parlement Français devait parfois être un peu contraint à bien voter les réformes. « Les marchés vont apprendre aux Italiens à bien voter », prédisait, dans le même état d'esprit, le commissaire européen Günther Oettinger. Doit-on y voir la réduction du politique à l'économique, la « gouvernance par les nombres » que décrivait Alain Supiot ? Le politique en est-il réduit à suivre les impératifs des marchés ? Ou bien cette apparente soumission du politique à l'économique n'est-elle qu'une façon de faire avaliser un certain nombre d'options présentées comme inéluctables, évidentes, sans avoir à ouvrir un débat contradictoire ? Le monde des affaires est le nouveau champ de bataille des affrontements entre nations, marqué par la domination de l'une d'entre elles. Le *business* succède aux conquêtes territoriales et à la Guerre froide. Toutefois, pendant la Guerre froide, la compétition sportive ou la course à l'espace ne faisaient pas oublier la toile de fond politique. Aujourd'hui les discours sur la compétitivité des entreprises masquent les enjeux géopolitiques qui la sous-tendent.

Que faire face à cette situation ?

Ma proposition va faire transition avec ce que va vous dire Jean-Dominique Senard.

Il faut prendre au mot l'*empowerment* que préconisent certaines entreprises et donner le pouvoir aux salariés. L'entreprise est politique, affirme le président de la MAIF. Jean-Philippe Robé montre que les actionnaires ne sont pas propriétaires de l'entreprise, que les entreprises constituent un enchevêtrement de systèmes de pouvoirs.

Il faut reprendre l'étendard qui était celui de l'Ouest dans la Guerre froide, la démocratie.

Il faut continuer ce combat en faisant en sorte que l'entreprise retrouve progressivement sa raison d'être et en y instillant une dose de démocratie. Au-delà des bénéfices économiques et sociaux, ce combat nous permettra de retrouver la dimension géopolitique derrière l'économie et l'entreprise.

C'est au nom des salariés qui, dans l'entreprise, ont à subir les conséquences de ce que nous avons décrit que nous devons défendre les entreprises françaises et européennes et nous opposer à un certain nombre de délocalisations, de sanctions et de rachats qui mènent à dévitaliser notre patrimoine industriel.

Ce n'est pas un hasard si les entreprises allemandes arrivent à mieux défendre les salariés allemands et à maintenir leurs effectifs sur le sol allemand, c'est parce qu'ils ont autour de la table du conseil d'administration un tiers, voire la moitié de salariés administrateurs.

Remettons ce débat sur la table, il fait partie de notre histoire, comme en témoigne ces quelques prises de positions transpartisanes.

« Ce n'est pas seulement la cité, c'est l'atelier, c'est le travail, c'est la production, c'est la propriété que [le prolétaire] veut organiser selon le type républicain »¹⁵, disait Jaurès.

¹⁵ « Discours à la jeunesse au Lycée d'Albi », *Œuvres de Jean Jaurès*, tome 9, « Bloc des gauches », Paris, Fayard, 2016.

Et Marc Sangnier écrivait en 1910 : « On ne peut pas avoir la république dans la société tant qu'on a la monarchie dans l'entreprise »¹⁶.

En 1943, à Londres, le général de Gaulle réfléchissait déjà à ce qui s'appellera plus tard la « participation ». À l'époque il parlait d'une politique d'association. « L'association, qu'est-ce à dire ? D'abord ceci que, dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations. » (Charles de Gaulle, Saint-Étienne 1948). En 1945 une ordonnance institue les comités d'entreprise. Le préambule de la Constitution de 1946 dispose que « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

« Nous ne considérons pas que le salariat, c'est-à-dire l'emploi d'un homme par un autre, doive être la base définitive de l'économie française, ni de la société française. Cela, nous ne l'admettons pas », affirmait encore le général de Gaulle en 1948, devant les Comités professionnels du Rassemblement du Peuple français.

Le patriotisme économique, la démocratie dans l'entreprise reconnue dans sa dimension politique, c'est selon moi la voie d'une réforme progressive de notre économie dans l'objectif de résister aux attaques géopolitiques que j'ai pu énumérer.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci M. Barfety de cette réflexion très documentée. Vous avez évoqué la réforme de l'entreprise, plus que cela, une démocratie qui pourrait être « instillée » dans l'entreprise.

Je n'y croyais pas du tout il y a une quarantaine d'années. Je pensais que c'était la logique globale qu'il fallait faire évoluer. En effet on pensait alors qu'un autre horizon que celui du capitalisme était possible. Aujourd'hui, à l'évidence, le capitalisme est devenu une réalité planétaire. J'ai un peu évolué, par exemple sur le sujet des administrateurs salariés. Je pense que par rapport à la dictature de

¹⁶ Cité par Pierre Rosanvallon, *La Démocratie inachevée, histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, p. 342.

l'actionnaire, la théorie de l'acquisition de la valeur par l'actionnaire, le fait d'avoir des administrateurs salariés au conseil d'administration attacherait l'entreprise au territoire, ce qui me paraîtrait une bonne chose.

Je me tourne maintenant vers Jean-Dominique Senard. Pensez-vous, Monsieur le président qu'il suffirait d'introduire deux ou trois administrateurs salariés dans les entreprises ? Ce n'est qu'un début, me direz-vous, il faut bien commencer, nous sommes très en retard. C'est vrai. Mais ne faudrait-il pas réfléchir plus largement à la gouvernance d'entreprise ? Ne devrait-on pas avoir dans les entreprises, à côté des représentants du capital, des représentants des salariés et, pourquoi pas, un représentant de l'État, de la Région, de la Ville, si tant est que l'intérêt général se définit quand même dans l'espace républicain autrement que par la simple bonne volonté affichée des chefs d'entreprises, que je ne critique pas *a priori* mais dont je ne suis pas sûr qu'elle parvienne à elle seule à permettre un optimum économique et social.

JEAN-DOMINIQUE SENARD

Pour un capitalisme responsable

Merci, Monsieur le président.

Je vais tenter de répondre à votre question. Je vous demande de l'indulgence parce que ce débat n'est pas facile et peut-être sensible.

Parler après un professeur au Collège de France, comme l'a dit Jean-Baptiste Barfety, est difficile. Vous évoquez, Monsieur le professeur, les hauts fonctionnaires transformés en capitaines d'industrie lors des privatisations. Je suis chef d'entreprise, j'ai dirigé Michelin, je suis dirigeant de Renault mais je n'ai pas été haut fonctionnaire. Je ne sais si cela doit être mis à mon crédit mais sachez que je n'ai rien contre les hauts fonctionnaires, j'aurais très bien pu choisir la haute fonction publique.

Je souhaite, en introduction, expliquer la genèse de cette réflexion sur le rôle de l'entreprise. Il m'avait été demandé de travailler avec Nicole Notat sur ce sujet.

Si j'ai accepté de participer à ce travail (avec la grande aide de Jean-Baptiste Barfety que je ne remercierai jamais assez) c'est que je commençais à percevoir que nos systèmes capitalistes, en particulier en Europe, atteignaient un point où le risque de rupture sociale devenait majeur, ce que certains d'entre vous ont déjà noté.

Il m'est apparu de façon frappante que ce qu'on pourrait appeler la « question sociale » était de retour. Elle diffère de la question sociale telle qu'elle se posait au XIX^{ème} siècle en ce sens qu'aujourd'hui une partie importante de la population de nos sociétés – en Europe comme ailleurs – a le sentiment d'avoir été complètement lésée par la mondialisation, d'être passée à côté de quelque chose alors que d'autres en ont profité. Vous avez évoqué la montée des inégalités, c'est une façon de traduire le sentiment d'abandon ressenti par une partie de nos sociétés qui ne comprend pas pourquoi elle n'a pas pu profiter autant que d'autres de l'évolution de la mondialisation de l'économie. C'est relativement sensible, on voit bien qu'une grande partie des revendications dites « populistes » (le terme est difficile à définir) reposent sur ce sentiment de déclassement d'une partie de la population. Nous devons regarder cette situation en face faute de quoi nous risquons de passer à côté de bien des vérités.

À cette question sociale la révolution numérique que nous vivons aujourd'hui ajoute une forme d'anxiété plus ou moins perçue dans la société mais bien identifiée par les chefs d'entreprises. Voyant comment nos équipes réagissent par rapport à ces évolutions, nous ne pouvons pas ne pas être sensibilisés à cette crainte latente d'une partie de la population. Serai-je capable de suivre ? Mon métier va-t-il être supprimé par cette révolution ? Que deviendrai-je dans trois ans ? ... Cette crainte est réelle. Et il est de la responsabilité des gouvernants et des patrons d'entreprises d'anticiper cette angoisse devant le risque d'accentuation de la bipolarisation de la société.

À la question sociale la révolution numérique qui arrive à un moment assez sensible rajoute une forme de tension à laquelle il faut être attentif.

S'ajoute à cela une forme de dérive du capitalisme, ici dénoncée. Que l'on ne se trompe pas, je ne suis pas anticapitaliste, j'ai géré des entreprises de type capitaliste et je n'en ai pas honte. Simplement j'ai parfaitement conscience de certaines dérives, accentuées par le monde financier, dont les crises que nous

avons vécues, en particulier celle de 2009-2010, sont une parfaite illustration. Ce que j'appelle la dérive du capitalisme est le sentiment d'une séparation entre deux mondes qui devraient être unis, d'un côté les capitalistes qui possèdent les actions des entreprises, de l'autre les autres parties liées à l'entreprise, parties prenantes ou parties structurelles.

Vous avez présenté cette évolution comme un développement du capitalisme anglo-saxon pur et dur, à partir des années 1970, notamment au travers de l'École de Friedman. Mais c'est plus compliqué que cela. Il y a eu cette tendance très forte à considérer que seul le profit compte, que l'intérêt général n'est pas le sujet des entreprises mais celui de l'État. Ce capitalisme anglo-saxon qui a fleuri sous R. Reagan, M. Thatcher, etc. a fait des petits, il est devenu fort et il a été porté notamment par la force de certains États. Jean-Baptiste Barfety a été très clair dans sa description du lien entre l'État nord-américain et les sociétés américaines dans cette espèce de fusion entre la force politique, la force militaire et la force des entreprises, avec les dérives que vous avez décrites, telle l'extraterritorialité de la justice américaine.

En face de la grande puissance d'un capitalisme anglo-saxon conquérant on voit la montée du capitalisme asiatique, chinois plus précisément, un capitalisme bien particulier qui utilise les armes les plus agressives du capitalisme anglo-saxon au service d'institutions non démocratiques. On parle d'un « capitalisme d'État ». Et on voit naître – c'est la dimension géopolitique qu'a évoquée Jean-Pierre Chevènement – l'affrontement à l'échelle mondiale des deux capitalismes, dans un dialogue quasi-permanent. Ces dernières années, chaque fois que je me déplaçais à l'étranger pour des réunions importantes de chefs d'entreprises, le groupe chinois et le groupe américain monopolisaient la parole. Le groupe européen n'existait pas ou était tellement atomisé qu'il n'arrivait pas à parler de sa propre force.

Le dialogue sino-américain qui s'impose au monde est en train, me semble-t-il, de mettre en danger l'Europe, notre culture européenne ou ce qu'il en reste.

La question sociale, les dérives du capitalisme, la tension géopolitique née de l'affrontement des deux capitalismes qui voient en l'Europe un terrain de jeux et de conquête... comment s'étonner dans ce contexte en voyant déferler dans la rue des personnes – appelez-les « Gilets jaunes », appelez-les autrement – qui voient leurs arguments fleurir sur le terreau de ces craintes et qui, de façon parfois irrationnelle, s'opposent au capitalisme et, tant est grande leur méfiance à l'égard

du « système », remettent en cause les institutions qu'ils jugent plus ou moins complices. Et nos gouvernants ont parfois du mal à gérer cette situation totalement inédite.

Voilà pourquoi, au début de l'année dernière, il m'a semblé utile de travailler sur cette question du rôle de l'entreprise que je crois absolument central.

Comme certains d'entre vous l'ont dit, l'entreprise, ensemble de personnes qui doivent être animées par une direction et un sens, est une institution politique au sens noble du terme. Encore une fois, l'entreprise a une responsabilité majeure dans la méfiance qui s'exprime aujourd'hui vis-à-vis du capitalisme classique.

Quel rôle l'entreprise doit-elle jouer dans le « capitalisme responsable » que je souhaiterais voir naître ?

L'expression n'est peut-être pas la plus adéquate mais elle porte beaucoup, dans mon esprit. Nous avons encore une chance, me semble-t-il, d'imposer cette forme de capitalisme responsable qui permettrait de réunifier les intérêts des différentes parties prenantes de nos sociétés en donnant le sentiment qu'elles vivent sur le même bateau et que les oppositions qui aujourd'hui les séparent sont parfois artificielles ou ne mènent pas très loin. Recréer le sentiment d'un destin commun me paraît une urgence, notamment en Europe.

Voilà pourquoi je pense que l'entreprise a un rôle majeur à jouer. Comme nous avons pu l'exprimer, Nicole Notat et moi, avec l'aide de Jean-Baptiste Barfety, il faut sortir de la logique consistant à dire que l'entreprise n'est là que pour faire des profits. Certes, l'entreprise doit réaliser des profits pour survivre, ce n'est pas un gros mot, c'est une évidence. Mais si elle ne vit que pour cela elle va perdre son âme et provoquer la perception pernicieuse d'une grande partie de la société qui, ayant le sentiment d'être décalée, déclassée, ne se sent plus concernée par l'évolution de l'entreprise, de la société, et, pis encore, n'ayant plus la moindre idée du sens de son travail de tous les jours, va perdre tout espoir.

Il me semble que l'entreprise et notamment sa gouvernance ont un rôle absolument fondamental pour donner du sens. C'est en effet la perte de sens qui provoque la méfiance et l'incompréhension qui, face à l'évolution de la société, mènent à condamner globalement et définitivement le capitalisme.

Donner du sens, c'est le rôle des chefs d'entreprises mais surtout des organes délibératifs. Cela semble une évidence mais nous avons beaucoup de chemin à faire !

Donner du sens c'est aussi, autre évidence, créer la raison d'être indispensable à l'entreprise, c'est-à-dire faire vivre et partager avec l'ensemble de ses collaborateurs ce qui est « l'ADN » d'une entreprise, ce qui la distingue des autres marques. Cette raison d'être, un peu comme le Préambule de la Constitution, constitue la tête de la colonne vertébrale qui tient l'entreprise et la fait progresser.

La stratégie d'une entreprise ne peut pas diverger de cette raison d'être. Toute divergence provoque une perte de sens aussitôt perçue par les collaborateurs dont la réaction est immédiate. La raison d'être est donc la tête de colonne de la logique qui va définir les grandes orientations de l'entreprise et se traduire dans une stratégie et une application au quotidien. C'est fondamental.

L'exemple que je connais le mieux est celui que j'ai mis en œuvre chez Michelin lorsque je dirigeais cette entreprise. La raison d'être de Michelin, qui n'était en aucun cas formalisée, se fondait sur des valeurs plus ou moins vagues mais ne suffisait pas à mobiliser les équipes en fonction du sens que l'on voulait donner à l'action de Michelin. Il m'a fallu deux ans et demi pour générer en interne, avec mes équipes, ce débat sur la raison d'être. Cela ne se fait pas en une semaine, ce n'est pas un changement cosmétique, ni du *marketing*. Il s'agit de faire réfléchir près de 110 000 personnes. Pourquoi sommes-nous là ? Quel est le sens de notre travail ? ... Petit à petit ce débat a produit ses fruits, extraordinairement positifs, et nous sommes arrivés à conclure que la signature, la raison d'être de Michelin consisterait à « offrir à chacun une meilleure façon d'avancer ». Cela peut paraître simple mais cette signature de raison d'être repose sur deux grands piliers : le pilier technologique (innovation, mobilité durable...) qui fait le cœur de l'ADN de Michelin depuis 120 ans et le pilier humain qui consiste à offrir à chacun la meilleure trajectoire professionnelle. En termes technocratiques, la « symétrie des attentions » vise autant à satisfaire les attentes des clients qu'à offrir aux salariés une « meilleure façon d'avancer » qui leur permette de retrouver un bien-être au sein de l'entreprise, de comprendre le sens de leur travail, ceci grâce à une attention de tous les instants à leur développement professionnel et à leur vie en général. Cette formule simple exprime quelque chose d'extrêmement complexe et fort. Si vous ne tenez pas ces deux piliers, la dimension technologique et la dimension humaine, l'entreprise perd sa raison d'être et s'effondre. Voilà pourquoi la raison d'être de Michelin a été parfaitement comprise, vécue.

L'engagement des équipes a augmenté de façon massive dans les cinq dernières années. Et, en aucun cas, la question ne se pose dans l'entreprise du sens du travail.

Voilà pourquoi la raison d'être est au cœur de ce que j'appellerai « le capitalisme responsable ». C'est pourquoi ce rapport était, je crois, utile en France. Certes il a permis de corriger un élément du code civil¹⁷ qui, rédigé en 1807, méritait d'être un peu dépoussiéré, mais le cœur du sujet était la responsabilisation des entreprises et ce qu'elles devaient faire, notamment leurs dirigeants, pour donner du sens à la vie professionnelle et à la vie tout court.

Nous devons essayer de développer cela au niveau européen parce qu'il me semble que c'est une des rares possibilités que nous avons aujourd'hui de recréer un ciment culturel européen pour faire face à ce que j'appellerai le « broyage » en cours dans la tenaille des capitalismes américain et asiatique. Si nous laissons faire le temps nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer dans quelques années parce que nous aurons perdu tout ce qui fait le sel de la culture européenne dont cette dimension personnelle, sociale et humaine, me semble-t-il, trouve ses racines chez nous.

Pour répondre à votre question, Monsieur le président, oui, on peut changer les choses. Oui, on peut agir.

« L'entreprise, objet d'intérêt collectif », c'est ainsi que nous avons baptisé ce rapport. Il y a là une forme de solidarité à bien comprendre entre les parties prenantes structurelles que sont pour nous les capitalistes qui apportent les fonds nécessaires et les salariés. Ces deux grandes parties structurantes de l'entreprise ont un rôle fondamental à jouer. D'autres parties prenantes, les clients, les fournisseurs, les ONG, les observateurs, les journalistes, les philosophes... qui influent de plus en plus sur les entreprises, peuvent non pas les diriger mais les éclairer et peuvent éventuellement être associées à la stratégie de l'entreprise.

D'où ma réponse à votre question, Monsieur le président : oui, il est possible de changer les choses.

¹⁷ Modification de l'article 1833 du Code civil (recommandation N° 1 du Rapport Notat Senard).

L'article 1833 du Code civil stipule que « toute société doit avoir un objet licite et être constitué dans l'intérêt commun des associés ». Le rapport propose d'ajouter un second alinéa : « La société doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »

La préconisation de ce rapport visant à augmenter le nombre de représentants des salariés au niveau des organes de direction est un pas en avant. Je pense qu'on peut aller plus loin. Il faut encore un peu de temps, pour que les conditions soient remplies, mais c'est possible. Mais ne faisons pas de l'entreprise une démocratie absolue qui pourrait rapidement devenir ingérable. Je ne pense pas qu'on puisse gérer une entreprise par des référendums. On peut en revanche associer les parties structurelles de façon beaucoup plus importante à la réflexion stratégique de l'entreprise. J'ajoute que, lorsque nous avons évoqué cette question du partage plus important de la responsabilité stratégique dans une entreprise, les organismes syndicaux représentant les salariés n'étaient pas forcément les plus fanatiques de cette évolution ! Je pensais pour ma part que leur réaction serait beaucoup plus positive. Cette relative réticence s'explique probablement par deux raisons : la crainte, faute de formation, de n'être pas à la hauteur de cette responsabilisation et une inquiétude : ces organismes censés représenter les salariés ne risquent-ils pas d'y perdre leur âme ? Il faut savoir que ce n'est pas un sujet qui se traite d'un claquement de doigt. Votre question était très importante mais il n'est pas facile d'y répondre. Il me semble que les avancées que nous avons apportées permettent d'aller dans la bonne direction.

Je le dis de la façon la plus claire, si nous n'arrivons pas à imposer un capitalisme responsable, c'est-à-dire un capitalisme qui s'occupe du profit en intégrant des enjeux des conséquences sociales et environnementales des activités des entreprises, nous faillirons à notre devoir, nous perdrons le sens de la culture européenne, notamment la culture économique européenne. Plus largement, nous nous préparons un enfer assez acceptable dans les années qui viennent parce que nous ne serons plus maîtres de notre avenir.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Monsieur le président, de cet exposé très convaincant parce que vous-même êtes très convaincu et que vous êtes un très bon chef d'entreprise, capable d'entraîner ses équipes, ce qui n'est peut-être pas à la portée de tout le monde.

L'intérêt collectif, au niveau de l'entreprise, n'est pas l'intérêt collectif au niveau de la nation mais ce pourrait être l'image de marque d'un capitalisme

européen que de promouvoir cette idée de la responsabilité qui d'ailleurs fait corps avec l'idée de *Res Publica*. Étant donné que je fais bien les distinctions entre ce qui est de l'ordre de l'entreprise et ce qui est de l'ordre de la collectivité.

Je me tourne vers l'historien britannique fameux, Perry Anderson, pour lui demander comment il voit les choses, s'il imagine, par exemple, que dans les rencontres de patrons à l'échelle internationale, à Davos, il pourrait y avoir place pour l'expression d'une voix européenne entre celle des capitalistes chinois, qui ont leur message, et celle des capitalistes américains que l'on dit anglo-saxons (mais il y a quand même une petite différence entre les Britanniques et les Américains).

C'est une façon d'aborder le problème. Il y en a beaucoup d'autres. Je ne doute pas que vous allez nous donner la perspective, la vue d'ensemble qui éclairera le caractère un peu énigmatique du titre de notre colloque.

PERRY ANDERSON

L'état du monde et les métamorphoses de l'hégémonie

Je remercie la Fondation Res Publica de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à participer à ce colloque. Mais je dois m'excuser pour un français si boiteux que je suis obligé de lire ma contribution à cette discussion avec un accent plutôt atroce. Je vous demande d'avance pardon pour cette épreuve et je vous remercie de votre patience.

Je me limiterai à des questions géopolitiques dans un sens plus classique et étroit, c'est-à-dire touchant aux relations entre les États dans un monde où le capital, sous une forme ou une autre, règne partout aujourd'hui.

1. L'état actuel du monde se comprend mieux si nous le comparons à la période ouverte par la victoire de l'Occident sur l'URSS en 1989-1992. Pendant la guerre froide, les États-Unis ont déjà joui d'une hégémonie mondiale s'étendant à tous les continents, et n'ayant d'autres limites que les régions où le communisme prévalait. Le pouvoir américain s'exerçait vers deux finalités : parvenir à l'élimination de toute alternative au capitalisme, telle qu'elle s'incarnait dans les

zones sous politique communiste, et assurer la domination nationale des États-Unis au sein du monde capitaliste. Assistées dans la reprise économique de l'après-guerre par l'Agence de Développement américaine (US Aid), et protégées par l'écrasant pouvoir militaire américain, les puissances capitalistes auparavant rivales d'Europe occidentale et du Japon (la France sous de Gaulle fut une brève exception) furent heureuses d'accepter le protectorat américain face à la menace communiste. Or, une fois la victoire remportée sur l'Union soviétique, la logique de la relation changea : non seulement les industries de l'Allemagne et du Japon furent de nouveau de sérieuses concurrentes, érodant la prédominance économique américaine, mais surtout la peur « unifiante » du communisme disparut avec lui. Cela n'entraîna cependant pas un relâchement significatif des liens de subordination. En effet, si la primauté économique américaine devint plus relative, la suprématie militaire américaine devint plus absolue. Suite à la disparition de l'Union soviétique, les États-Unis devinrent pour la première fois maîtres incontestés du monde, avec une puissance de frappe plusieurs fois supérieure à celle de tous les autres États réunis.

2. La configuration politique qui prit forme dans ces conditions a généralement été saluée aux États-Unis comme unipolaire : l'Amérique était désormais la seule superpuissance, dominant tous les autres États, capable d'unir le monde dans le projet d'un avenir prospère et pacifique. En réalité, ce qui émergea sous la direction de cet « hégémon », c'est un paysage rappelant, à bien des égards, le Concert des Puissances qui vit le jour au Congrès de Vienne – un Concert scellant en apparence la victoire sur l'héritage de la révolution russe, comme son prédécesseur avait scellé la victoire sur la révolution française, et faisant du capitalisme un ordre social universel, comme avait pu l'être autrefois le légitimisme. Comme le Concert d'antan, il comprenait, ne serait-ce que potentiellement, une pentarchie : à la place de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la France et de la Prusse, il comptait les États-Unis, l'Europe, la Russie, la Chine et l'Inde – des États, à l'instar de ceux présents à Vienne, très diversifiés au niveau des doctrines officielles et structures nationales, mais ayant tous épousé le *statu quo* social.

3. La différence majeure était caractérisée par l'autorité d'un seul chef d'orchestre parmi ces nations. Pendant une quinzaine d'années cela tint bon. L'Europe, la plus proche en caractère et en vision de l'« hégémon », a progressé

sous sa vigilante bienveillance au moyen d'une Union formelle à Maastricht, ensuite élargie à l'ensemble de l'ancienne zone du COMECON à l'Est. La Russie, dépouillée de son *glacis* satellite et de ses marges méridionales, a été guidée dans une restauration à grande échelle, quoique dégradée, du capitalisme. La Chine, alliée diplomatique des États-Unis, depuis bien avant 1992, dans leur lutte contre l'URSS, fut bientôt leur principal partenaire commercial et un soutien important dans le contrôle de leur dette publique. L'Inde, bien plus pauvre et plus arriérée que les autres membres, mais possédant un statut de puissance majeure *in statu nascendi*, en raison de la taille de sa population et de l'acquisition d'armes nucléaires, recevra en temps voulu le *placet* de l'hégémon vis-à-vis de ses ambitions dissuasives, et finira par se targuer de posséder la plus riche communauté immigrée aux États-Unis. Des frictions au sein du Concert, comme ce fut le cas au XIX^{ème} siècle, il y en eut ; mais elles n'atteignirent jamais le stade de l'antagonisme. La volonté de Washington était respectée par les autres capitales, et ses interventions militaires pour maintenir le Nouvel Ordre Mondial dans l'esprit du protocole de Troppau de 1820 approuvées sans discussion par l'ONU, tant avant l'événement – la guerre du Golfe –, qu'après celui-ci – les guerres contre la Yougoslavie ou l'Irak.

4. Concomitamment à cette pacification diplomatique et militaire vint la globalisation économique, elle aussi menée par les États-Unis, et adaptée à leurs exigences. En réponse à ce qui allait être le long ralentissement de la croissance économique qui s'est amorcé dans les années 70, le tournant des années 80 a vu l'arrivée du néolibéralisme comme norme institutionnelle en Occident – c'est-à-dire, à des degrés divers et selon les différentes traditions locales : la déréglementation des marchés, la privatisation des industries et des services, l'érosion et la marchandisation des systèmes sociaux. Dans les années 90, sous la présidence Clinton, la politique étrangère américaine a cherché à internationaliser ce modèle dans sa version la plus radicale, la plus américaine – non seulement comme une extension du capitalisme en tant que tel jusqu'aux confins de la terre, comme par le passé, mais, compte tenu de la nouvelle suprématie du pays, son modèle proprement national. La libre circulation des marchandises ne devait donc plus connaître de restrictions internationales, à moins que les électeurs américains ne l'exigent ; l'OMC était née. Plus encore – et dans ce cas, de manière inconditionnelle – la libre circulation des capitaux liera le monde dans une prospérité commune, dont le plus sûr témoignage sera une

hausse planétaire des cours boursiers et des prix de l'immobilier. Aux côtés de cette déréglementation commerciale et financière généralisée s'accomplit l'extension extraterritoriale des pouvoirs juridiques américains, tant par le biais des arbitrages privés de la *Lex Mercatoria* que par l'application publique aux sociétés étrangères, où qu'elles opèrent, des dispositions punitives de la loi Helms-Burton et des diktats subséquents du Trésor américain.

5. Il est communément admis que l'âge d'or de l'hégémonie unipolaire américaine s'est effondré au cours du nouveau siècle, une fois les États-Unis empêtrés dans les guerres successives du Moyen-Orient. C'est une illusion. En réalité, l'apogée du Concert des Puissances présidé par Washington a été la conquête de l'Afghanistan par les États-Unis en 2002 : une opération qui a bénéficié du plein soutien politique et de la participation militaire de l'Europe, de l'assistance logistique de la Russie, du soutien diplomatique et du renseignement de la Chine et, pour finir, de l'approbation chaleureuse de l'Inde. L'attaque contre l'Irak qui a suivi, n'a pas sensiblement modifié cette configuration. Bien que la France et l'Allemagne aient exprimé leur désaccord *pro forma*, elles ont toutes deux fourni une aide matérielle *de facto* – espace aérien et renseignement – à l'invasion américaine et se sont jointes à la Russie, à la Chine et à d'autres puissances pour ratifier *ex post facto* l'occupation américaine et britannique du pays dans la résolution 1483 des Nations unies, et ce malgré la résistance farouche des insurgés. Cinq ans plus tard, la résistance étouffée et un régime assujéti, reconnu par tous les grands États, installé, les États-Unis pouvaient amorcer un retrait en bon ordre.

6. Si l'année 2008 a néanmoins marqué la fin des jours fastes du Concert, c'est pour deux autres raisons, enracinées dans les dynamiques de l'ordre géo-économique qui s'est développé après la fin de la guerre froide sous l'égide américaine. L'effondrement de Wall Street cet automne-là les mit spectaculairement en évidence. D'une part, la déréglementation néolibérale des marchés des capitaux, des matières premières et du travail, plutôt que de ramener les taux de croissance aux niveaux des Trente Glorieuses, avait déplacé l'investissement de la production vers la spéculation, et ce à grande échelle, entraînant l'hypertrophie d'une finance essentiellement incontrôlée traversant les frontières et générant des bulles immobilières ou boursières dans les régions à salaires élevés de l'OCDE. D'autre part, les mêmes forces avaient déclenché un

énorme transfert des capacités de production vers des zones asiatiques à bas salaires et à la main-d'œuvre abondante, alimenté tant par des investissements d'entreprises américaines ou européennes à la recherche de meilleurs rendements que par des États profitant du capital étranger sans pour autant respecter les normes néolibérales, se réservant ainsi un grand pouvoir interventionniste. La Chine, bien sûr, devint l'exemple le plus spectaculaire de ce paradigme. On perçoit alors, dans le contraste qu'il a soudain créé entre la vulnérabilité économique américaine – et *a fortiori* européenne – et la vitalité chinoise, comment le krach de 2008 a été un double choc pour l'« hégémon » : une récession en Occident, avec des chutes de production initialement comparables à celles de la Grande Dépression, et une croissance continue et rapide en RPC, elle-même à l'avant-garde d'un vaste mouvement de transfert des capacités productives vers l'Asie, qui devraient dépasser la production combinée Europe-Amérique du Nord l'année prochaine.

7. Après la chute de l'Union soviétique, la prémisse structurelle du Concert des Puissances était double : la prééminence des États-Unis – en tant que superpuissance en son sein –, et la complaisance des quatre autres puissances vis-à-vis de son hégémonie. Ignorant l'avertissement de 2008, la nouvelle administration de B. Obama a continué d'insister sur le fait que le XXI^{ème} siècle, comme le XX^{ème} siècle, serait le « siècle américain », et n'a apporté qu'un ajustement minimal aux nouvelles coordonnées de la politique mondiale. Tandis que l'épicentre de la crise financière en Occident avait été américain, la gestion européenne de celle-ci s'est avérée plus faible et sa résolution provisoire a abouti à un accroissement de la domination du dollar dans l'économie mondiale. Dans le même temps, l'expérience au Moyen-Orient avait mis en évidence les risques pour la popularité du Président d'envoyer des troupes terrestres lors d'expéditions à l'étranger. L'administration Obama a dès lors décidé qu'il serait plus sûr de faire la guerre par des moyens économiques, en étouffant les États récalcitrants ou adversaires par des sanctions, renforcées par la centralité du dollar dans le système des paiements internationaux, et à travers un déploiement militaire par procuration plutôt que par le biais d'une intervention américaine directe.

8. Au Moyen-Orient, les États-Unis pouvaient encore compter sur la complaisance du Concert – l'enthousiasme dans le cas de l'Europe – pour forcer l'Iran, à travers l'imposition d'un blocus économique, à abandonner son

programme nucléaire. Cette démarche était, au surplus, soutenue par la menace d'une attaque militaire dans le cas où l'Iran ne céderait pas. Ailleurs, Obama ajouta d'autres guerres aux hostilités persistantes en Afghanistan, combinant sa puissance aérienne et l'usage de *proxies*, au Yémen et en Libye. Néanmoins, en abusant de la licence qui lui avait été accordée au sein du Conseil de sécurité par les membres du Concert, afin d'éliminer le régime en place de la Libye, il brisa le consensus permissif de celui-ci. Dans une manifestation trop publique d'arrogance, rejetant la Russie comme une simple « puissance régionale » – dont il comparait le dirigeant à un adolescent boudeur au fond d'une salle de classe – et en mentant quant à son souhait de ne pas renverser le régime à Tripoli, B. Obama s'engagea dans une voie d'*hubris* politique. Trois ans plus tard, au mépris de la prudence géopolitique, les États-Unis présidèrent au montage d'un gouvernement répondant aux spécifications américaines, explicitement et fameusement exprimées par Victoria Nuland, à Kiev. Bien qu'elle ait été obligée d'avaler l'expansion de l'OTAN en Europe de l'Est sous B. Eltsine, puis son extension à la Baltique, l'opinion nationale russe n'avait jamais reconnu la légitimité de ces fruits de la victoire occidentale dans la guerre froide. La poursuite de ces revendications sur le pas de la porte Sud de la Russie a été le pas de trop, déclenchant la reprise russe de la Crimée en représailles. En réponse à l'imposition subséquente de sanctions par les États-Unis et l'UE, la Russie a riposté en intervenant en Syrie, contrecarrant ainsi la tentative américaine d'un nouveau changement de régime dans le monde arabe. Bien que l'Europe n'ait pas été unie dans son attaque contre la Libye – la Grande-Bretagne et la France participant pleinement, l'Allemagne refusant d'y adhérer – l'UE a serré les rangs derrière les États-Unis sur l'Ukraine, mettant de ce fait la Russie en quarantaine économique. Autour de la mer Noire et au Nord-Est de la Méditerranée, le Concert fut laissé en ruines.

9. Historiquement, la rupture avec la Russie n'était pas nécessaire : ce fut l'aboutissement d'un traitement méprisant, remontant à l'époque de B. Clinton, du vaincu par le vainqueur de la guerre froide, contre lequel des militants pro-guerre froide américains avaient eux-mêmes mis en garde ; dans son propre intérêt, les États-Unis auraient pu accorder à la Russie un respect accru tout au long du conflit. La rupture qui a fait suite, avec la Chine, n'était, elle, pas gratuite. La réaction américaine à la montée en puissance de la RPC a reflété un changement structurel dans l'équilibre des forces entre les deux États, qui rendait

inévitabile une réaction hostile. Après soixante-dix ans de pouvoir global, la primauté mondiale était devenue un fil conducteur de l'identité nationale américaine. Dès lors que cette primauté était sous la menace visible d'un État avec une population beaucoup plus nombreuse, une économie se développant beaucoup plus vite et de plus en plus compétitive dans les technologies de pointe, connaissant un régime politique étranger aux idées américaines, une violente réaction défensive devait forcément voir le jour. L'administration Obama riposta avec un « pivot vers l'Asie » qui comprenait le renforcement de sa flotte du Pacifique – approuvé par un plan de bataille Air-Mer contre la Chine –, le renversement d'un gouvernement japonais insuffisamment hostile à Beijing, l'intensification des exercices militaires conjoints avec l'Inde et, surtout, le lancement d'un ambitieux projet de Partenariat Trans-Pacifique (TPP) visant à former un vaste bloc commercial excluant et isolant la Chine.

10. Donald Trump a considérablement modifié la rhétorique de la politique américaine, beaucoup moins sa substance. Après avoir vainement tenté d'améliorer les relations avec la Russie, il a été contraint, sous la pression de l'*establishment*, de raffermir, plutôt que de réduire, les sanctions de B. Obama contre celle-ci. Se débarrassant du TPP, il a déclaré une guerre commerciale sans détour contre la Chine afin de la mettre au pas. Plus prudent que son prédécesseur dans le déclenchement de la violence militaire, mais moins attaché à l'étiquette diplomatique, il a rétabli et intensifié le blocus économique américain contre l'Iran, ignorant l'opposition européenne et menaçant au passage l'Europe d'une guerre commerciale. De ce bilan, les postures vers la Russie et la Chine demeureront après son départ, probablement dans l'année prochaine, bien que leur bruit puisse être réduit. L'hostilité des États-Unis à l'égard de l'UE, par contre, par laquelle il a achevé la rupture du Concert, disparaîtra avec lui. De grands rites d'une réconciliation atlantique, comme ceux qui ont salué le départ de George W. Bush, sont à prévoir sous un autre président démocrate. L'Inde, pour sa part, se rapprochera de plus en plus de l'« hégémon ». Cependant, le Concert, lui, ne pourra retrouver sa forme originale. En guise de réaction, il est probable que les États-Unis mèneront ce qu'un fin observateur américain a qualifié, non pas de guerre chaude ou froide, mais de « *cool war* » contre la Chine et la Russie, combinant coopération et conflit dans les proportions prescrites par le sous-secrétaire d'État pour l'Asie de B. Obama : 20 % de coopération, 80 % de conflit. Coopération : un intérêt commun pour la préservation de la stabilité

financière mondiale, la viabilité environnementale et l'oligarchie nucléaire d'aujourd'hui. Conflit : une détermination à mettre fin, autant que faire se peut, au communisme chinois et à remettre la Russie sur le chemin plus heureux qu'elle a connu sous B. Eltsine, sans qu'il y ait d'intention réciproque en ce sens de la part de l'un ou l'autre de ces États. C'est-à-dire, à moyen ou long terme, un horizon, réalisable ou non, de changement asymétrique de régime.

Débat final

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Merci, Monsieur le professeur.

Perry Anderson vient de nous apporter une démonstration de sa qualité de professeur (il a enseigné à l'Université de Californie, à Los Angeles) avec cette fresque historique très éclairante montrant qu'une bonne connaissance des trente dernières années depuis la chute du Mur et la fin du communisme permettait aussi de mieux se projeter dans l'avenir.

Vous avez parlé de l'après-Trump. Mais D. Trump n'est pas encore parti. Néanmoins vous avez montré que la politique de B. Obama, en maints domaines, préfigurait celle de D. Trump, que la différence était en partie cosmétique et que cette politique avait des raisons profondes, notamment la Chine. Vous avez parlé des « raisons structurelles » qui font que désormais il y aura au sein du capitalisme, même planétaire, un affrontement entre les États-Unis et la Chine. Par conséquent on peut se demander, toujours à propos de la recomposition géopolitique du capitalisme, si nous n'allons pas nous diriger vers une forme de capitalisme régionalisé ou partiellement régionalisé. La « *cool war* » dont vous avez parlé ne conduira-t-elle pas à des relocalisations, à une organisation des entreprises davantage centrée sur les États-Unis, la Chine et peut-être l'Europe, si l'Europe est capable d'exister politiquement et de manifester un esprit qui la fasse considérer (je crois beaucoup à la puissance des idées) ?

D'où la question que je pose à tous les intervenants : comment voyez-vous l'avenir du capitalisme dans le contexte de cette opposition structurelle entre les États-Unis et la Chine ? Je rappelle que le budget militaire chinois a dépassé 200 milliards et s'approche de 300 milliards. Les États-Unis ont un budget militaire de 600 à 700 milliards. Curieusement c'est la chute de l'URSS qui entraîne le bond de ce budget militaire, vérifiant ainsi la thèse que j'ai développée par ailleurs, que le capitalisme a toujours besoin d'un « hégémon ». C'était la Grande-Bretagne au XIX^{ème} siècle, ce sont les États-Unis au XX^{ème} et au début du XXI^{ème} siècle. Mais quand cet « hégémon » était menacé hier par le Deuxième *Reich* allemand, l'Angleterre s'était réveillée très tard puisque l'Entente cordiale ne date que de 1904. Et les États-Unis ont mis presque quarante ans pour s'apercevoir de la fulgurante montée de la Chine qui a les ressources pour dépasser les États-Unis. Qui dit PIB croissant dit budget croissant, donc un budget de la Défense qui peut croître aussi très rapidement. Et on sait que les Chinois, qui ont fait un énorme effort dans le domaine de la recherche et de la technologie, maîtrisent très largement les technologies de l'avenir. On peut donc penser que cette rivalité va aboutir à une relocalisation, en tout cas aux États-Unis, et peut-être en Europe, de certaines entreprises. Ne serait-ce pas l'intérêt des entreprises de tenir compte de cette nouvelle géopolitique du monde et de corriger ce que cette espèce de basculement de l'industrie planétaire a pu avoir d'excessif ? Ne va-t-on pas s'orienter à nouveau vers une certaine réindustrialisation de pays européens qui avaient cru que leur avenir était totalement dans les services ? C'était le choix de nos élites dirigeantes. Mais ce choix ne va-t-il pas devoir être corrigé ?

L'évolution du travail et de l'entreprise a été au cœur de l'exposé de M. Supiot mais aussi de M. Senard et de M. Barfety. Tout cela ne va-t-il pas aussi changer ?

PERRY ANDERSON

Je pense en effet qu'un degré significatif de réorganisation du capital des entreprises est quasiment certain dans la période qui vient.

JEAN-DOMINIQUE SENARD

On le voit déjà se dessiner. Deux facteurs jouent :

Le premier est celui que vous avez tous parfaitement exposé : les évolutions géopolitiques et leurs conséquences. La guerre commerciale dont vous avez parlé a déjà conduit à des réflexions sur ce thème parce que la fermeture des frontières et les obstacles mis aux échanges internationaux ont déjà largement influé sur le commerce international lui-même, suscitant des réflexions stratégiques en amont sur la manière de faire face à cette situation. En effet tout cela prend du temps. Si, quand on se projette à dix ans, on voit un monde complètement refermé par différents pôles régionaux il est évident que la stratégie d'entreprise devra évoluer.

Un deuxième aspect joue, celui de la révolution digitale et numérique (intelligence artificielle etc.) qui conduit à envisager l'installation dans nos vieux pays de nouveaux modèles industriels que l'on n'imaginait pas il y a encore quelques années. Un exemple : j'ai eu la joie d'installer à Clermont-Ferrand une belle entreprise française, Fives Michelin Additive Solutions, qui fabrique des machines imprimantes 3D métal, une technologie (fabrication additive métallique) absolument extraordinaire, fondamentalement basée sur le digital et le numérique, qui a entraîné la création de 300 emplois sur notre site de Clermont-Ferrand. Qui aurait pu imaginer une telle chose il y a cinq ans ? Cet exemple très symbolique ramène au point précédent : si nous devons faire face à une régionalisation du capitalisme, la reconcentration régionale de la production sera aidée par la révolution numérique en cours.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Le développement de la voiture électrique ne nous renvoie-t-il pas au problème du quasi-monopole chinois des batteries ?

JEAN-DOMINIQUE SENARD

Mais bien entendu. Par une forme de faiblesse ou de naïveté, nous avons laissé faire. La confrontation des deux capitalismes américain et chinois a eu des

conséquences absolument majeures. La Chine a gagné la bataille des panneaux solaires, ruinant quelques entreprises européennes au passage. Elle a aussi gagné, avec la Corée, la bataille des batteries. Si nous voulons regagner un peu de souveraineté en Europe, la seule bataille que nous pouvons mener est un grand programme de recherche sur la batterie solide, une technologie qui n'est pas encore maîtrisée par l'Asie mais ne va pas tarder à l'être, si l'on n'y prend garde, compte-tenu des montants colossaux investis par l'État chinois dans ces recherches. Si l'Europe reste à la traîne sur ce sujet nous perdrons la bataille de la deuxième génération de batteries. Il en est de même pour l'hydrogène. Je rêve d'un grand programme européen sur la production d'hydrogène décarboné par électrolyse. Ce sont des technologies que nous connaissons mais qui nécessitent d'immenses investissements de recherche et de développement. Un grand programme européen dans ce domaine serait à mon avis un signal formidable de reconquête de souveraineté. Si nous ne le faisons pas, nous dépendrons de technologies qui sont aujourd'hui mises en œuvre en Asie, voire aux États-Unis. CQFD.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je me tourne vers le Professeur Supiot, non sans avoir rappelé que depuis 1999 nous avons créé à Belfort un laboratoire sur la pile à combustible, la pile à hydrogène.

Monsieur le professeur, vous avez certainement à nous faire part de votre sentiment par rapport à ce qu'ont exposé M. Senard et M. Barfety.

ALAIN SUPIOT

Ce qui me frappe dans la fresque géopolitique que nous a magistralement brossée Perry Anderson, ce sont les formes par lesquelles s'exprime aujourd'hui l'hégémonie américaine. L'imaginaire cybernétique d'une gouvernance par les nombres dont il nous a été donné quelques exemples – avec des logiciels qui désormais sanctionnent automatiquement (*donc* « objectivement », puisque ce sont des machines !) – engendre une résurgence des liens d'allégeance, c'est-à-

dire d'une forme d'organisation dans laquelle les relations humaines n'étant plus placées sous l'égide d'une loi égale pour tous et respectée par tous, s'organisent en réseaux de dépendance, au sein desquels chacun cherche la protection de plus fort que soi ou le soutien de moins fort que soi. Cela vaut aussi bien pour le gamin de banlieue qui fait le guet pour le compte de ses aînés trafiquant de la drogue que pour une entreprise sous-traitante dépendant de son donneur d'ordres ou pour un État se soumettant aux consignes du FMI, de l'UE ou de la puissance impériale américaine.

L'application extraterritoriale aux entreprises européennes du droit américain évoquée par M. Barfety est une excellente illustration de cet effacement du règne de la loi sur un territoire donné au profit d'un lien d'allégeance. On demande à Alstom de mettre un genou à terre, en reconnaissant ses fautes dans un *statement of facts* qui entérine la version du Parquet américain, une sorte de confession sur laquelle elle ne pourra pas revenir, de payer une amende pour racheter ses fautes et enfin d'admettre dans ses rangs un *independant monitor*, sorte de directeur de conscience auquel elle doit livrer tous ses secrets et qui veillera à ce qu'elle se mette en conformité (en anglais *compliance*) à des normes de fonctionnement prévenant la répétition de ces fautes. On retrouve la même structure du lien d'allégeance dans la pratique aujourd'hui généralisée par le management des entretiens d'évaluation individuelle des salariés (Je n'ai pas atteint mes objectifs... je demande pardon mais je m'engage pour la suite...).

Dans les rapports entre États la mise au pas fonctionne sur le même principe. Pour l'Union européenne, le moment de vérité de son indépendance à l'égard des États-Unis est intervenu lorsque le Président Trump a dénoncé l'accord nucléaire avec l'Iran. C'était un test de la capacité européenne de s'affirmer comme une réelle puissance politique et économique face aux menaces de représailles pour les entreprises qui continueraient de commercer avec l'Iran. L'Union européenne aurait eu quelques moyens de le faire. Un parquet européen, conçu sur le modèle américain pourrait très bien dire par exemple à Goldman-Sachs : j'ai appris (sans avoir besoin de la NSA) que vous avez contribué au maquillage des comptes de la Grèce pour permettre son entrée dans la zone euro, ce qui a coûté beaucoup d'argent au contribuable européen. Il va donc falloir confesser vos fautes, nous payer une amende colossale et accepter la présence en votre sein d'un *independant monitor* ayant accès à tous vos comptes et vos secrets. Faute de quoi vous serez banni du marché européen ! Ce serait une riposte juridiquement possible à laquelle on ne semble pas avoir songé. Il est vrai le président de la BCE,

M. Draghi, était vice-président pour l'Europe de Goldman Sachs à l'époque où ce maquillage des comptes grecs est intervenu et que José Barroso s'est mis au service de Goldman Sachs aussitôt déchu son mandat de président de la Commission européenne.

Donc ce qui est en jeu ce sont des techniques d'allégeance. Aux étudiants cherchant à comprendre les ressorts de la vie politique contemporaine, mieux vaut conseiller la lecture des ouvrages de droit féodal plutôt que les manuels de droit administratif. On y comprend pourquoi un vassal avait intérêt à servir plusieurs suzerains plutôt qu'un seul (ce qui a conduit à l'invention de l'hommage lige¹⁸, pour régler les cas de conflit entre les suzerains). De même aujourd'hui les entreprises sous-traitantes ont intérêt à avoir plusieurs donneurs d'ordres. Et on a vu, au moment de la crise grecque, les dirigeants de ce pays tentés de se tourner vers les Russes, ce qu'aurait justifié les liens historiques et culturels très forts avec le monde orthodoxe.

Tout cela donne du crédit à ce qu'a évoqué Perry Anderson.

Cette dynamique des liens d'allégeance éclaire les tensions internes propres à chaque pays. J'ai dit que le cas chinois reproduit ce qui a été le modèle du contrat de travail des Trente Glorieuses (une augmentation régulière du pouvoir d'achat en échange de la docilité). C'est le pacte fordiste transposé à l'échelle du pays le plus peuplé du monde. Jusqu'à quand va-t-il fonctionner en Chine ? Il y a des tensions, comme on le voit à Hongkong ; les problèmes d'environnement sont massifs et sources de tensions. Aux États-Unis, on constate l'explosion des inégalités et on ne peut pas dire que la société américaine soit actuellement une société apaisée. Il faut prêter attention à ces tensions internes. Le « management par la peur » (selon l'expression employée par la Cour de cassation dans un arrêt de décembre 2017) a remplacé la promesse d'enrichissement du modèle fordiste. Mais il est condamné à rencontrer ses limites.

Ainsi, comme l'a bien montré Jacques Rigaudiat, de la Cour des comptes, dans un petit livre très documenté¹⁹, l'entretien délibéré de la dette sociale est

¹⁸ Vers 1040, les seigneurs ayant pris l'habitude de rendre hommage à différents suzerains, au risque de ne pouvoir servir l'un sans trahir l'autre, le roi capétien impose à son égard un hommage préférentiel qui prévaut absolument sur tous les autres. C'est l'« hommage lige ».

¹⁹ *La dette, arme de dissuasion sociale massive*, Jacques Rigaudiat, éd. du Croquant, mars 2018.

aujourd'hui un moyen de maintenir la pression dans le sens du démantèlement progressif de l'État social. On en trouve un exemple dans un vote tout récent de l'Assemblée nationale, ayant pour objet de faire porter par le budget de la Sécurité sociale la facture des milliards distribués pour tenter de calmer la révolte des Gilets jaunes. Un tel tour de passe-passe financier est en rupture totale avec le pacte de 1945. Jusqu'à présent, le budget de l'État et le budget de la Sécurité sociale étaient absolument distincts. Mais cette manœuvre, en creusant artificiellement le déficit de la Sécurité sociale, va permettre de justifier la continuation de plans d'économies (dans le contexte hospitalier que nous connaissons) et la baisse massive du niveau des pensions de retraites par répartition, ouvrant au développement des fonds de retraite par capitalisation, selon un schéma recommandé. Ce management par la peur a des limites : il y a un moment où l'on peut avoir les gens dans la rue, des débordements violents, qui entraînent à leur tour une montée de la violence policière et de l'autoritarisme. C'est pourquoi j'ai évoqué à plusieurs reprises l'analyse de K. Polanyi sur la montée des fascismes. En effet l'autre carte qui peut être jouée par le capitalisme est la mise en place de régimes autoritaires, voire dictatoriaux.

Pour aller dans le sens de ce qu'a dit M. Senard sur la question de la responsabilité j'évoquerai mon expérience au sein de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, où j'ai échoué à faire aborder la question à mes yeux décisive d'un nouveau régime juridique des responsabilités à cette échelle mondiale :

La fin de la Seconde Guerre mondiale avait vu un sursaut « dogmatique » qui, en réaction aux idéologies scientistes de dictatures se référant à de prétendues lois immanentes de la race ou de l'histoire, avait consisté à rappeler que l'être humain peut être maître de sa destinée en affirmant un certain nombre de principes, au premier rang desquels le principe de dignité. Mais ce sursaut dogmatique s'est principalement traduit par une logique d'attribution de droits individuels. On distribue des droits comme on distribue des pistolets et que le meilleur gagne ! Face à cette logique, la révolution technologique et le péril écologique nous intiment le devoir d'activer le principe de responsabilité. L'État social qui, à la fin du XIX^{ème} siècle, a été la réponse démocratique au capitalisme de l'époque, est né d'une révolution du droit de la responsabilité. Aujourd'hui nous avons besoin d'une redéfinition de ce principe de responsabilité, qui s'exprimerait dans une déclaration universelle des responsabilités, articulant celles des États, des organisations internationales, des entreprises et des individus.

Le principe de base d'une telle redéfinition devrait consister à reconnecter pouvoir et responsabilité. Par exemple, les entreprises, sujets de droit, titulaires des droits de l'homme, en arrivent parfois à s'affirmer comme des acteurs plus puissants que les États. Mais j'ai échoué à convaincre que nous avons besoin d'un ensemble de responsabilités réaffirmées qui tout à la fois complète et fasse contrepoids à la logique des droits qui s'est affirmée à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

JEAN-BAPTISTE BARFETY

La régionalisation, la relocalisation, est une tendance que l'on voit à l'œuvre. Du point de vue écologique ce nécessaire recentrage paraît une évidence. Mais ce changement d'échelle ne suffit pas. Les nouveaux traités commerciaux, type CETA, sont une forme de régionalisation. En effet ils remplacent des négociations commerciales multilatérales à l'OMC qui n'étaient peut-être pas la panacée mais aujourd'hui ces négociations se font dans un face à face avec le géant américain. Je rappelle que les parlementaires souhaitant consulter le texte du CETA, ne pouvaient le faire qu'à l'ambassade des États-Unis, munis seulement d'un crayon et d'un papier pour prendre des notes sur un texte qui fait des milliers de pages ! La régionalisation ne va donc pas forcément dans la bonne direction et suit parfois une logique de féodalisation, comme le disait Alain Supiot.

De même, les sanctions extraterritoriales, qui ne s'appliquent pas de façon multilatérale au monde entier mais à une zone déterminée, sont une forme de régionalisation qui ne va pas forcément dans le bon sens.

J'ajouterai à ce que disait Jean-Dominique Senard que la Commissaire Margrethe Vestager affirmait hier dans une interview que les grands projets et les grands champions européens appartenaient la vieille école, étaient un peu ringards ! Je crains malheureusement que les projets concernant la batterie solide et l'hydrogène décarboné ne soient considérés par nos gouvernants comme un peu ringards parce que trop marqués par le volontarisme.

MICHEL SUCHOD

Je suis curieux de savoir ce qui donne au Professeur Anderson cette si grande certitude de la défaite du Président Trump en 2020.

S'il veut bien nous éclairer sur ce sujet, nous ne manquerons pas de penser à lui l'an prochain à la même date (le premier mardi de novembre) quand nous saurons si sa prophétie s'est réalisée.

DANS LA SALLE

Ma question s'adresse aussi à Monsieur Anderson. Le Brexit serait-il une recomposition du monde anglo-saxon dans cette géopolitique ?

PERRY ANDERSON

Concernant le Président Trump, je dirais qu'il n'a jamais dépassé un taux d'approbation de 43 % pendant sa présidence. C'est un niveau beaucoup trop bas pour espérer gagner les élections de l'année prochaine. D'autre part, il a été élu sur une série de promesses plus ou moins populistes en s'engageant à protéger les intérêts des ouvriers et des gens sans emploi, promesses qu'il n'a pas respectées. C'est pourquoi je ne crois pas beaucoup à ses chances de réélection.

Quant au Brexit, je crois que c'est une fantaisie d'une anglosphère dynamique renouvelée, une fantaisie des conservateurs britanniques, qui ne va pas se réaliser du tout. Les Américains n'y ont aucun intérêt, selon moi. D'ailleurs nul ne sait si le Brexit va se réaliser...

DANS LA SALLE

Pensez-vous que le rôle du dollar, élément clé dans cette géopolitique du capitalisme, puisse évoluer un jour ?

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Comment remplacer le dollar ? C'est très difficile. Ce n'est pas l'euro, animal souffreteux, qui peut remplacer le dollar alors qu'une crise financière menace à tout moment. Cela peut-il être le yuan ? Je ne le crois pas non plus. Personne ne le pense.

PERRY ANDERSON

Le taux d'utilisation du dollar dans le système de paiements internationaux, loin de diminuer, s'est accru depuis le *crash* de 2008.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Je suggère que nous organisions un autre colloque (nous l'avons fait dans le passé²⁰) sur les perspectives du système monétaire international. Mais je crois pouvoir dire sans m'aventurer que ce n'est pas sur un claquement de doigt qu'on va remplacer le dollar qui joue un rôle sans cesse accru.

ALAIN SUPIOT

J'ai évoqué la monnaie parmi les marchandises fictives. C'est un très bon exemple. On a cru pouvoir faire disparaître la légalité monétaire internationale au profit de systèmes d'assurance par des calculs garantissant contre les risques de change. Toutes les entreprises ont été obligées de rentrer dans ce système pour se prémunir des risques de change. D'où l'explosion d'une bulle de produits

²⁰ *Quelles solutions pour le système monétaire international ?* Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 14 novembre 2011.

Quel système monétaire international pour un monde multipolaire ? Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 19 octobre 2009.

Voir aussi : *La guerre des monnaies ?* Colloque organisé par la Fondation Res Publica le 28 avril 2014.

financiers. Actuellement l'encours des produits dérivés représente dix fois le PIB mondial. C'est pourquoi on peut fortement douter que ce système monétaire sans légalité internationale dure un siècle.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Ce qui est déjà très long !

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Je crois comprendre qu'un certain espoir pourrait naître du côté d'une régionalisation des économies aujourd'hui mondialisées, peut-être avec la reconstitution des chaînes de valeur – ce terme n'a pas été prononcé mais il était sous-jacent à certains exposés – permettant la relocalisation des activités.

Malheureusement, cette lueur d'espoir naît sur fond d'une absence totale de volonté européenne, comme l'a dit Jean-Baptiste Barfety.

J'ai toujours trouvé un peu naïve l'idée de « champion européen ». La force des intérêts nationaux est tellement importante dans l'Europe actuelle, celle de l'Allemagne en premier lieu, qu'on ne voit pas très bien ce que pourrait être un « champion européen », sauf à laisser toujours un même pays dominer l'économie européenne dans le secteur économique concerné.

À défaut d'une vraie volonté européenne, il reste la piste de l'entreprise responsable. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de M. Senard.

L'entreprise responsable que le Professeur Supiot appelle de ses vœux est-elle vraiment envisageable aujourd'hui, sachant que le modèle de protection sociale était plutôt le résultat de rapports de force sur lesquels le droit est venu ensuite plaquer les règles, mais il ne les a pas créées. L'entreprise responsable ne devrait-elle pas être d'abord une entreprise responsable de l'intérêt national qui prenne des mesures permettant à son propre pays, dans le concert européen si possible – et hors du concert européen si ce n'est pas possible –, d'émerger dans la compétition féroce qui continuera à être celle de la mondialisation, même dans un ensemble régionalisé d'économies ?

Il n'est pas facile de répondre rapidement à cette question.

Concernant les « champions », dans mon esprit il n'est pas nécessaire d'être énorme pour devenir champion. Des entreprises de taille moyenne peuvent être championnes du monde sur un certain nombre de technologies pour autant qu'on puisse faire naître ces technologies et les faire vivre. Il ne faut donc pas faire de confusion entre la taille d'une entreprise et la puissance, la force qu'elle représente dans une technologie. Sinon on a l'impression que c'est la course à la taille qui compte, même si, aujourd'hui, la taille impressionnante des entreprises chinoises de classe mondiale est un redoutable défi.

Sur la question de la régionalisation, je pense en effet que « l'entreprise responsable » est un des moyens de recréer une unité, un ciment, non seulement culturel mais politique. La question d'une puissance politique européenne est intimement liée aux propos que je tenais sur l'entreprise responsable. Si nous avons perdu la main sur la question du capitalisme c'est parce que l'Union européenne et ses organismes technocratiques ont adopté une réglementation « prudentielle », sous prétexte de limiter les conséquences économiques des crises financières, les règles de Bâle, qui ont conduit mécaniquement les institutions européennes financières à réduire drastiquement leurs investissements en actions dans les entreprises. Les portefeuilles des organismes financiers comme AXA ou Allianz investis dans les entreprises européennes ont fondu et quasiment disparu ! Qui les a remplacés ? Qui sait que Pirelli et Volvo sont aujourd'hui à 100 % chinois, que Daimler a déjà 15 % de capitaux chinois ? On voit que l'affrontement des deux grands capitalismes sur le « terrain de jeux » européen dont je parlais tout à l'heure est une réalité très concrète.

La première chose à faire, sur le plan politique, c'est qu'une Commission européenne digne de ce nom prenne ce sujet en main et décide de lever les contraintes de cette nature afin de permettre aux grandes institutions financières européennes d'investir dans les entreprises européennes selon des critères qui seraient ceux de l'entreprise responsable. Cela permettrait de créer un cercle vertueux. Je ne pense pas être idéaliste en faisant cette proposition qui est parfaitement réalisable, évidemment avec des moyens d'une autre nature que ceux d'aujourd'hui.

On voit le lien entre le capitalisme responsable dont je parle et la force politique de l'Europe qui doit s'imposer en prenant les mesures adéquates pour fixer un cadre dans lequel il puisse se développer. C'est très important.

Sur la question du nationalisme économique, je serai un peu plus prudent que vous. J'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie dans ma vie professionnelle à défendre le territoire français, les entreprises françaises et l'industrie en France, parfois – pas toujours – avec succès. Mais je pense qu'aujourd'hui le vrai débat, qu'on le veuille ou non, est la dimension européenne, pour autant qu'elle soit conforme aux valeurs qui sont les nôtres. Aujourd'hui, c'est un fait, il est difficile de réduire au territoire national le développement des entreprises tel que nous pouvons l'imaginer. Je me suis toujours déplacé dans le monde entier en brandissant le drapeau français mais je pense qu'il faut être réaliste, il y a un moment où nous devons créer un cadre qui soit au moins compatible avec la force nord-américaine et la force asiatique qui sont en face de nous. La France ne suffira pas.

MARIE-FRANÇOISE BECHTEL

Je n'ai pas contesté qu'une puissance européenne dans ce domaine économique était nécessaire. Mais que faites-vous en l'absence manifeste de cette volonté ?

JEAN-DOMINIQUE SENARD

Eh bien nous souffrons... Je me désespère en constatant que nous sommes non seulement naïfs mais impuissants et que nous ne sommes pas partis, je le crains, pour résoudre cette question dans les deux ou trois ans qui viennent, alors que c'était le moment-charnière pour le faire. J'avais mis énormément d'espoir, je ne vous le cache pas, dans la nouvelle Commission européenne. Et je crains que nous ne soyons malheureusement déçus parce qu'elle n'aura peut-être pas la force politique pour imposer un certain nombre de règles. Si je me trompe, tant mieux ! Mais pour l'instant je suis inquiet.

Merci de l'ampleur de vos interventions.

À bien vous écouter il semble bien que s'engage une course de vitesse entre, d'une part, les mécanismes de la globalisation économique, financière et numérique qui, avec son corollaire en matière de commerce, de droit international et national, amène à des rapports de forces de nature féodale et, en réaction, le repli des peuples au sein des nations et le protectionnisme pour l'heure essentiellement porté par les nationalistes (c'est selon moi l'expression de l'élection de Donald Trump).

L'empire américain a véhiculé le néo-libéralisme qui amène du féodalisme dans les rapports sociaux ce qui en réaction génère politiquement le repli des peuples et le retour aux nations.

Il me semble que la dynamique des sociétés elles-mêmes est d'abord de nature politique. D'où la déconnexion que signale Perry Anderson entre la victoire de D. Trump et le fait que ceux qui ont voté pour lui n'avaient pas forcément intérêt, économiquement, à le porter au pouvoir. Hier je participais à un débat à France Inter avec l'avocat François Boulo, porte-parole des Gilets jaunes, présent dans la salle. Il était question des mouvements populaires au Chili, au Liban, en Irak et évidemment des Gilets jaunes en France, sujets d'actualité dont le point en commun est le fait que les peuples se sentent dépossédés de la maîtrise de leurs destins et les classes moyennes et populaires économiquement déstabilisées. C'est le fait du néolibéralisme auquel il faut rajouter l'ultra-libéralisme qui, comme vous l'avez dit, n'est pas exactement de même nature et qui affecte dorénavant les classes moyennes, notamment depuis la crise de 2008.

Quand Alain Supiot, très justement, distingue la globalisation de la mondialisation²¹, je me demande si le propos de Jean-Dominique Senard sur la raison d'être de l'entreprise ne s'indexe pas sur le fait que l'entreprise est un collectif de travail constitué par ce qu'il appelle les parties prenantes

²¹ *Mondialisation ou globalisation ? Les leçons de Simone Weil*, ouvrage collectif sous la direction d'Alain Supiot, éd. Collège de France, coll. Conférences au collège de France, 2019. (« Globaliser, c'est œuvrer au règne du Marché, de la croissance illimitée, de la flexibilisation du travail et de l'hégémonisme culturel. Mondialiser consiste à établir un ordre mondial respectueux de notre écoumène, du travail humain et de la diversité des peuples et des cultures »)

structurantes, le manager, les salariés et l'actionnaire, qui veulent se relier entre elles et avec la Société. Les mouvements du type « Gilets jaunes » expriment une volonté de réappropriation des collectifs de travail sur la création de valeur, face à la valorisation de l'entreprise et au travers de la question fiscale également, ce qui nous relie car nous sommes d'abord constitués autour de l'État, et exigent la souveraineté du peuple dont le destin semble leur échapper du fait du néolibéralisme.

De la même manière, il faut aujourd'hui réparer les imaginaires nationaux des peuples, redonner de la cohérence à leurs modèles, sinon les nationalismes vont l'emporter²².

Le problème est que la construction de l'Europe est le contraire du génie européen. L'Union européenne est devenue une construction néolibérale fondée sur l'illusion des imaginaires franco-allemands que par le haut on va fusionner des peuples avec des disciplines économiques uniques alors que depuis les origines l'Europe, à l'inverse, c'est faire de la diversité du commun.

Dans la course de vitesse, les collectifs de travail et les imaginaires nationaux vont-ils de façon civilisée pouvoir lutter contre ce qu'Emmanuel Macron appelait devant les ambassadeurs il y a deux ans, même s'il n'en fait rien concrètement : le retour au caractère archaïque de l'imaginaire des peuples ?

ALAIN SUPIOT

Je profite de cette question pour revenir sur la distinction entre globalisation et mondialisation que j'essaie de défendre bien qu'on m'affirme que ce soit sans espoir dès lors qu'elle n'est pas aisément traduisible en anglais.

La réflexion sur l'avenir du capitalisme est prise dans une sorte de tenaille entre, d'une part, le discours de la globalisation, c'est-à-dire d'un monde qui serait, selon la description qu'en fait Hayek, la catallaxie²³ peuplée de particules contractantes

²² *L'imaginaire national à l'épreuve*. Article de Stéphane Rozès, Revue *Commentaire*, N° 157 Printemps 2017

²³ La catallaxie est « l'espèce particulière d'ordre spontané produit par le marché à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la propriété, les dommages et les contrats » dans *Droit, législation et liberté*, de Friedrich Hayek, 2ème partie : *Le mirage de la justice sociale*.

mues par le calcul de la maximisation de leurs intérêts et, d'autre part, le retour des nationalismes, des obsessions identitaires de toutes sortes.

Entre les deux, le terme de mondialisation, du latin *mundus* (la terre habitée) qui s'oppose à *immundus* (l'immonde, l'ordure), de même que *kósmos* (κόσμος, ordre, monde habité, embellissement [d'où vient cosmétique]) s'oppose à *Kháos* (Χάος, espace originel indifférencié, confusion, désordre). Le *Kháos*, humainement invivable, est ce qu'on est en train de préparer, notamment sur le plan écologique. « Faire monde », c'est au contraire faire du *Kháos* un *kósmos*, un lieu humainement vivable. Cette voie étroite entre ouverture néolibérale et repliements identitaires est celle qui devra être empruntée si on veut penser un avenir, notamment un avenir normatif, qui tienne compte à la fois de la diversité des peuples et des cultures et de leur interdépendance, qui n'a jamais été aussi grande.

Cette solidarité objective face à des risques sanitaires, écologiques, technologiques ou monétaires rend irréaliste le projet d'un retour à un monde constitué d'un pavage d'États qui pourraient s'ignorer les uns les autres. Mais est aussi irréaliste l'idée d'un monde rendu uniforme par l'ordre spontané du marché, la communion dans les droits de l'homme et l'usage du dollar et de l'anglais. Ces deux mirages du repliement et de la globalisation ne peuvent conduire qu'à la violence. C'est pourquoi je préconise de penser en termes de mondialisation.

Je dois à mon collègue et ami Jean-Noël Robert, titulaire au Collège de France de la chaire Philologie de la civilisation japonaise, l'image la plus propre à illustrer cette idée de mondialisation : celle d'un « concert des civilisations » où se retrouve l'idée d'harmonie chère aux légistes Grecs. Chacun doit jouer de son instrument. Si tout le monde joue de la flûte, c'est vraiment insupportable. Dans ce « concert », la nécessité de coopérations régionales est assez évidente. Dans le cas de l'Afrique, ne pas laisser les Africains maîtres au moins de construire leurs tables et leurs chaises, les exposer à une concurrence internationale absolue est de la folie furieuse. « Il n'y a pas d'avenir pour toi », tel est le discours tenu à la jeunesse qui fait la richesse de ce continent. On crée les conditions de la violence un peu partout.

Parti pour être optimiste, je termine dans l'apocalyptique...

Je crois que la question qui se pose est celle de l'échelon opératoire. Je n'ai entendu personne soutenir que chaque nation devait se replier sur elle-même, se fermer. Je crois que personne n'a cela à l'esprit.

Les nations sont les briques de base de l'internationalisme, selon la définition de Jaurès. Comment le définir plus concrètement, de manière plus opérationnelle, dans un monde constitué aujourd'hui par des multinationales, des flux extrêmement importants de marchandises, de capitaux et de services ?

Où situer les lieux de décision de façon que les citoyens puissent aussi se les approprier, puissent se faire entendre ?

Comment, le cas échéant, déléguer des compétences mais en garder le contrôle démocratique ?

Ce sont des sujets que nous avons abordés par ailleurs. Mais l'Europe, telle que la décrit, avec beaucoup de finesse, le sociologue allemand Wolfgang Streeck, est « un empire libéral hiérarchisé ²⁴ ». Je pense que cela peut se démontrer. Plus on se rapproche du noyau central, plus on perd de souveraineté. À la périphérie on garde sa souveraineté mais on n'a plus la possibilité de peser.

Voilà une description de la manière dont les choses se passent. Comment pourraient-elles se passer d'une manière plus démocratique ? Voilà la question à laquelle nous sommes affrontés.

DANS LA SALLE

Je partage ce que vous dites de la gouvernance *par* les nombres. Mais ce qui m'effraie en ce moment, c'est la gouvernance *sans* les nombres ou *contre* les nombres. C'est une espèce d'ignorance scientifique généralisée, d'ignorance des ordres de grandeur. Cela donne par exemple la transition énergétique allemande où l'équivalent de soixante EPR (tarif Flamanville) a été dépensé pour ne même pas diminuer d'un *iota* les émissions de carbone.

La rationalité scientifique et technique a quand même fait la force de l'Europe. C'est, je crois, une valeur européenne et universelle que l'on doit garder.

²⁴ *Un empire européen en voie d'éclatement*, Wolfgang Streeck, dans *Le Monde diplomatique* de mai 2019, p. 1, 20 et 21.

DANS LA SALLE

Les États-Unis sont-ils devenus notre ennemi et devons-nous en tenir compte dans nos alliances géopolitiques ?

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Il faut éviter de sombrer trop vite dans la distinction ami/ennemi. Les États-Unis sont nos amis depuis très longtemps, depuis toujours même. Mais, en même temps, ils ne font pas tellement attention à nous ou, plus exactement, quand nous sommes sous le sabot de leur cheval, nous le sentons.

ALAIN SUPIOT

Il faut avoir une réflexion sur ce qu'est la quantification. Nous avons la chance d'avoir eu en France une école, et des chercheurs tout à fait remarquables, sur l'histoire et la théorie de la statistique, tel le regretté Alain Desrosières. À la base de toute quantification il y a des opérations de qualification. Pour savoir combien de poissons il pourra vendre au marché, un marchand doit faire le tri des comestibles et des avariés, opération éminemment qualitative. N'importe quel tableau chiffré, par exemple l'évolution du taux de chômage ou celle de l'innovation industrielle, repose sur ce type d'opérations qui demeurent inaccessibles à l'utilisateur. Ces tableaux ont pour celui qui les contemple la même force dogmatique que les images peintes d'un tableau. Tant qu'il y croit tout va bien. Mais s'il s'avère, comme ce fut le cas par exemple dans l'affaire Enron, que l'image comptable des performances d'une entreprise ne rend pas compte de sa situation réelle, la foi dans cette image disparaît et l'entreprise s'effondre, rattrapée par la réalité.

Pour éviter ce risque, la représentation quantifiée doit être continûment confrontée à la représentation politique ou syndicale de l'expérience vécue par les populations concernées. L'une des impasses de la gouvernance par les nombres est qu'elle repose sur des représentations quantifiées désancrées de l'expérience

des peuples. C'est pourquoi il est si important de réinstaurer la démocratie, et pas seulement parce que c'est une valeur à laquelle nous sommes attachés.

Selon d'excellents observateurs, tel Christopher Lasch, à la névrose, qui fut l'état psychologique moyen après-guerre, a succédé le narcissisme, typique de notre époque. Mais le narcissisme est la dernière défense avant la psychose, c'est-à-dire une déconnexion totale du réel. Celle-ci menace lorsque les dirigeants vivent sur une autre planète que les gens ordinaires et ne reçoivent plus de la terre que des signaux extrêmement faibles.

La démocratie est le seul moyen de réancrer le politique dans la diversité des expériences. Aussi utiles soient-ils, les savoirs des savants et des experts ne peuvent pallier cette indispensable représentation de l'infinie diversité des expériences vécues, qui est la tâche et la dignité propre du personnel politique et syndical dans une société démocratique. Les quantifications sont un outil indispensable mais qui doit toujours s'ancrer dans cette diversité des expériences.

Je dois à un ami malien, ancien ministre et ancien *fellow* de l'Institut d'études avancées de Nantes, l'une des illustrations les plus frappantes des risques de cette déconnexion du « savoir expert » d'avec les réalités vécues. Il s'agit de M. Ousmane Sidibé, qui préside aujourd'hui dans des conditions particulièrement difficiles la commission « Vérité, Justice et Réconciliation ». À l'occasion de négociations avec les organisations internationales, son pays s'était vu imposer un plan d'ajustement structurel. Les experts du FMI avaient recommandé la réduction des dépenses publiques, notamment en licenciant les instituteurs, ce qui fut fait. Vingt ans après le plan d'ajustement structurel, la Banque mondiale vint à son tour proposer des plans de lutte contre la pauvreté... engendrée par l'ajustement structurel. Pour obtenir des prêts (de la Banque mondiale ou de l'Union européenne), le Mali se voit intimé d'augmenter ses performances au regard de l'indicateur de développement humain (IDH). Inventé avec les meilleurs sentiments du monde, notamment par l'économiste Amartya Sen et Mahbub ul Haq, cet indicateur comporte trois paramètres principaux dont l'un est le taux de scolarité. Pour obtenir l'aide de la Banque mondiale, il fallait donc que le Mali augmente son taux de scolarité. Mais comment s'y prendre dans un pays auquel on avait ordonné quelques années plus tôt de réduire drastiquement le nombre de ses instituteurs ? L'avantage des indicateurs chiffrés est qu'on peut toujours s'arranger pour les satisfaire. On construit donc des hangars où entasser les enfants sous la férule de « maîtres » recrutés dans des conditions peu regardantes par rapport à l'encadrement des écoles communautaires, écoles

coraniques et medersas qui concourent également au relèvement de cet indicateur²⁵.

Arrachés au mode de transmission orale de leur culture d'origine ces enfants n'apprennent donc rien ou pas grand-chose, si ce n'est qu'étant allés à l'école, leur avenir n'est plus au village mais à Bamako, puis éventuellement en Europe, où ils cherchent à se rendre au péril de leur vie en traversant le désert et la Méditerranée.

Un bon usage de la quantification eût été de se tourner vers les populations concernées en leur demandant ce qu'elles souhaitent pour leurs enfants, puis de se mettre d'accord sur un certain nombre d'indicateurs qui auraient été discutés avec les populations. Les indicateurs ne doivent pas avoir une fonction de contrôle mais d'auto-contrôle. Peter Drucker, le père de la révolution managériale du début des années 1950, insistait énormément sur cette fonction d'auto-contrôle des indicateurs et les risques encourus si l'on en faisait un moyen de pilotage externe. Il faut en faire un usage démocratique. Dès qu'on utilise ces indicateurs comme instruments de contrôle externe le système se venge. C'est visible dans le domaine de la recherche. Dans les grandes revues, les fraudes scientifiques, les retraits d'articles, surtout en biologie, ont augmenté d'un facteur 10 de 1975 à 2010. C'est pourquoi je doute que les Objectifs du Développement Durable, qui étendent à la planète entière ce type de pilotage par indicateurs chiffrés puissent sauver celle-ci en nous dispensant de réfléchir à l'ordre institutionnel susceptible de répondre aux multiples défis des temps présents.

DANS LA SALLE

Vous avez pointé, à très juste titre, la bipolarisation du monde entre la Chine et les États-Unis. Mais depuis tout à l'heure vous parlez d'Europe. Ne devrait-on pas parler plutôt de prolongement des États-Unis sur le continent Europe ? De quelle Europe parle-t-on quand l'Allemagne espionne Airbus, le champion européen face à Boeing, pour le compte des Américains ? Quand l'ensemble balte-polonais-catholique a besoin du parapluie nucléaire américain face aux Russes ?

²⁵ Voir son article en ligne sur le site internet de l'Institut d'études avancées.

Devant ces divisions ne devrait-on pas parler d'un processus sur le temps long qui a commencé depuis l'époque de Churchill, selon qui nous étions les « Grecs » de ces « Romains »-là ?

N'y a-t-il pas tout simplement un processus d'annexion de l'Europe par les États-Unis d'Amérique qui va se faire et qui se fait, inéluctable ?

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Nous avons tenu de nombreux colloques sur l'Europe. Nous en organiserons certainement encore beaucoup d'autres.

La question que vous avez posée est évidemment centrale. De quoi parle-t-on ? C'est la bonne question.

Nous allons terminer sur cette bonne question.

Merci à nos intervenants qui étaient particulièrement brillants.

PUBLICATIONS RÉCENTES

L'EXTRATERRITORIALITÉ DU DROIT AMÉRICAIN

Colloque du lundi 1^{er} février 2016

ÉTATS-UNIS, HORIZON 2017

Colloque du lundi 18 avril 2016

INTÉGRATION, LAÏCITÉ, CONTINUER LA FRANCE

Colloque du lundi 23 mai 2016

OÙ VA L'INDE ?

Colloque du lundi 6 juin 2016

LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL

Colloque du lundi 4 juillet 2016

LA DÉMOGRAPHIE EN EUROPE ET SES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Colloque du lundi 24 octobre 2016

L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ PAR LE PEUPLE : LIMITES, SOLUTIONS

Colloque du lundi 14 novembre 2016

QUEL AVENIR POUR LA FRANCOPHONIE ?

Colloque du lundi 12 décembre 2016

VERS LA FIN DE LA GLOBALISATION, MYTHE OU RÉALITÉ ? QUELLE STRATÉGIE POUR LA FRANCE ?

Colloque du lundi 6 mars 2017

ENJEUX MARITIMES DU MONDE ET DE LA FRANCE

Colloque du lundi 20 mars 2017

CIVILISATION, AVEC OU SANS 'S' ?

Colloque du lundi 22 mai 2017

OÙ VA LA TURQUIE ?

Colloque du lundi 29 mai 2017

L'AVENIR DES RELATIONS GERMANO-AMÉRICAINES

Colloque du lundi 18 septembre 2017

MAX GALLO, LA FIERTÉ D'ÊTRE FRANÇAIS

Rencontre-hommage du mardi 21 octobre 2017

L'ÉCOLE AU DÉFI DE L'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

Colloque du lundi 27 novembre 2017

LE MOMENT RÉPUBLICAIN EN FRANCE ?

Colloque du lundi 11 décembre 2017

QU'Y-A-T-IL DANS LE CHAUDRON DU MOYEN-ORIENT ?

Colloque du lundi 12 février 2018

DÉSERTIFICATION ET RÉANIMATION DES TERRITOIRES

Colloque du mardi 27 février 2018

L'EUROPE, COMMENT CA MARCHE ET COMMENT LA REDRESSER ?

Colloque du mardi 20 mars 2018

LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE, LA STRATÉGIE DE LA CHINE

Colloque du lundi 4 juin 2018

FAKE NEWS, FABRIQUE DES OPINIONS ET DÉMOCRATIE

Colloque du mercredi 20 juin 2018

L'EUROPE FACE À L'EXTRATERRITORIALITÉ DU DROIT AMÉRICAIN

Colloque du lundi 24 septembre 2018

LE DROIT CONTRE LA LOI
Colloque du lundi 22 octobre 2018

**ORDOLIBÉRALISME, MERCANTILISME ALLEMAND ET FRACTURES
EUROPÉENNES**
Colloque du lundi 19 novembre 2018

SITUATION DE L'ITALIE, RÉALITÉ ET PERSPECTIVES
Colloque du mercredi 5 décembre 2018

OÙ VONT LES ÉTATS-UNIS ?
Colloque du mardi 29 janvier 2019

**LA BAISSÉ DE LA NATALITÉ ET LES PERSPECTIVES DE LA
DÉMOGRAPHIE FRANÇAISE**
Séminaire du mardi 2 avril 2019

LA SOUVERAINÉTÉ EUROPÉENNE, QU'EST-CE À DIRE ?
Colloque du mardi 16 avril 2019

L'EURO VINGT ANS APRÈS, BILAN ET PERSPECTIVES
Colloque du lundi 6 mai 2019

DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET POLITIQUE EUROPÉENNE
Colloque du mardi 18 juin 2019

**IMMIGRATION ET INTÉGRATION – TABLE RONDE AUTOUR DE
PIERRE BROCHAND**
Séminaire du mardi 2 juillet 2019

**L'IMPACT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES SUR LE TRAVAIL ET
L'EMPLOI**
Colloque du mardi 24 septembre 2019

NOTES ET ÉTUDES :

Parues récemment :

- **Marie-Françoise Bechtel**, vice-présidente de la Fondation Res Publica, membre du Conseil d'Administration de l'IFRI, ancienne parlementaire, Conseiller d'État (h), « **Peut-il y avoir une démocratie européenne ?** », janvier 2020.
- **Benjamin Morel**, maître de conférence en Droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, docteur en Science politique de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay, « **Le droit à la différenciation, les dangers d'une révision constitutionnelle** », juillet 2019.
- **Alain Dejammet**, président du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, « **Samuel P. Huntington revisité** », avril 2019.
- **Baptiste Petitjean**, directeur de la Fondation Res Publica, **Joachim Imad et Nathan Crespy**, « **Une vue d'ensemble sur les relations commerciales internationales** », août 2018.
- **Franck Dedieu**, responsable du développement de la Fondation Res Publica : « **La fin d'un modèle économique, le nouveau départ d'un autre ?** » (suite au colloque du 4 juillet 2016 sur « Les évolutions du contexte économique et financier mondial »).
- **Baptiste Petitjean**, directeur de la Fondation Res Publica : « **Où va l'Afrique ? Pour une approche réaliste** » (suite à la matinée d'échanges du 8 juin 2016 autour de **Sylvie Brunel** Professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne, auteure de « *L'Afrique est-elle si bien partie ?* » (Sciences humaines ; 2014).
- **Daniel Bloch**, ancien Président d'université, ancien Recteur, ancien Directeur des enseignements supérieurs, et **Pierre Hess**, Inspecteur de l'Education nationale : « **Apprendre à parler, à penser et à vivre ensemble** », avril 2015.
- **Jean-Michel Naulot** membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, auteur de « *Crise financière - Pourquoi les gouvernements ne font rien* » (Le Seuil, 2013) : « **Le défi Tsipras** » (tribune parue dans Libération le 14 avril 2015).

NOTES DE LECTURE :


Parues récemment :

- « **Le couple franco-allemand n'existe pas** » note de lecture du livre de Coralie Delaume, *Le couple franco-allemand n'existe pas. Comment l'Europe est devenue allemande et pourquoi ça ne durera pas* (Michalon, 2018), par Marie-Françoise Bechtel, conseiller d'Etat (h), vice-présidente de la Fondation Res Publica.
- « **Une approche réaliste des problèmes internationaux** », note de lecture du livre d'Hubert Védrine, *Comptes à rebours* (Fayard, 2018), par Marie-Françoise Bechtel, conseiller d'Etat (h), vice-présidente de la Fondation Res Publica.
- « **Les nouvelles routes de la soie et les ambitions mondiales de la Chine** », note de lecture du livre d'Alice Ekman (dir.), *La Chine dans le monde* (CNRS éditions, 2018), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- « **Déchiffrer le monde** », note de lecture du livre de Thierry de Montbrial, *Vivre le temps des troubles* (Albin Michel, 2017), par Marie-Françoise Bechtel, conseiller d'Etat (h), vice-présidente de la Fondation Res Publica.
- « **La diplomatie religieuse de l'Arabie saoudite : une 'industrie idéologique'** », note de lecture du livre de Pierre Conesa *Dr. Saoud et Mr Jihad. La diplomatie religieuse de l'Arabie saoudite* (Robert Laffont, 2016), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- « **Vers un monde hyper industriel** », note de lecture du livre de Pierre Veltz *La société hyper-industrielle – Le nouveau capitalisme productif* (Le Seuil, 2017), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- « **La concorde civique face au spectre de la guerre civile** », note de lecture du livre de David Djaiz *La guerre civile n'aura pas lieu* (Editions du Cerf, 2017), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75 007 Paris

 01.45.50.39.50

info@fondation-res-publica.org

Achévé
d'imprimer
en janvier 2020